

DEVELOPPEMENT DURABLE

ET DEVENIR DE L'HOMME

UN ENJEU POUR LA PAIX

Etude entreprise par le groupe de travail :
« Paix, Ecologie et Développement durable »
du Centre de Recherche sur la Paix
de l'Institut Catholique de Paris

rédaction finale sous la responsabilité de :

Jean-Philippe Barde, Marie-José del Rey

et **Jean-Pierre Ribaut**

Commission « Sauvegarde et gérance de la Création »
Pax Christi-France.

DEVELOPPEMENT DURABLE ET DEVENIR DE L'HOMME : UN ENJEU POUR LA PAIX

Avec la participation de :

Mgr Henri Derouet, Gérard Pigault, Lukas Vischer
Gaël Bordet, Ch.-Alexandre Kiss, Jean-Pierre Prod'homme,
Mgr René Coste, Norbert Lipszyc, P. Pascal Roux
Arthur-Lyon Dahl, Joseph Maïla.

*Les opinions exprimées dans cet ouvrage sont le fruit d'un travail
collectif et ne reflètent pas nécessairement les opinions individuelles
des contributeurs, ni celles des organisations auxquelles ils sont
affiliés.*

SOMMAIRE

PREFACE	11
PREMIÈRE PARTIE L'HOMME ET LA NATURE, ENJEUX ANTHROPOLOGIQUES ET ÉTHIQUES	17
Ch. 1 Approches spirituelles et culturelles	21
Ch. 2 Place et rôle de l'homme au sein de la Création (une perspective biblique)	27
Ch. 3 Le développement durable : vers une éthique économique ?	37
DEUXIÈME PARTIE LA GESTION DES RESSOURCES : GUERRE OU PAIX ?	57
Ch. 4 Utilisation et partage des ressources naturelles, sources de conflits ou les éco-conflits	65
Ch. 5 - Une dynamique de paix pour un authentique développement humain	79
CONCLUSION	115
BIBLIOGRAPHIE	117

ANNEXES

123

ANNEXE 1 Message du Pape Jean-Paul II « La Paix avec le Dieu créateur, La Paix avec toute la création »	125
ANNEXE 2 Déclaration de la Commission sociale des évêques de France sur « le respect de la création »	141
ANNEXE 3 Développement durable - éléments de réflexion	147
ANNEXE 4 La « Déclaration de Venise »	155
ANNEXE 5 Trois rassemblements œcuméniques européens, conclusions se référant à la création	161
5.1 1er Rassemblement œcuménique européen - Bâle 1989	161
5.2. 2ème Rassemblement œcuménique européen - Graz 1997	164
5.3 La Charte Œcuménique - (Strasbourg 2001)	166
ANNEXE 6 Environnement & Développement : Un défi à nos modes de vie	168
ANNEXE 7 Les Colloques de Chantilly	172
ANNEXE 8 L'appel de Klingenthal	192
8.1 La déclaration	192
8.2. Quelques affirmations, énoncés ou principes illustrant les différentes approches spirituelles	196

Les auteurs

Jean-Philippe BARDE : économiste, Chef de la Division des politiques nationales de la Direction de l'environnement de l'OCDE, membre de l'Eglise Réformée de France.

Jean-Pierre RIBAUT : animateur du Groupe de travail « Paix, écologie et développement durable » du CRP. Ancien Chef de l'environnement au Conseil de l'Europe.

// à compléter sur
le même modèle

AVERTISSEMENT

Parmi les nombreuses études consacrées au développement durable, celle-ci a pour originalité de présenter et d'analyser ce principe dans une perspective éthique et spirituelle. Ces travaux s'efforcent d'apporter une vision d'ensemble, non seulement sur le concept lui-même, mais également sur ses applications et ses avancées. Ce qui permet tout d'abord de tirer un bilan assez nuancé, puis de proposer des suggestions quant à une éventuelle voire nécessaire réorientation du concept. Car, il ressort de nos réflexions que la prise en considération de nouvelles dimensions apparaît comme indispensable à *la compréhension et l'application* du principe de développement durable, principe, qui pourrait être la pierre angulaire d'un avenir de paix.

Du point de vue formel, nous avons choisi de mettre en exergue des encarts. Il s'agit de témoignages, réflexions, recherches, qui - par leur acuité - viennent illustrer, donner relief et crédibilité à nos développements. Par ailleurs, divers textes et déclarations qui ont servi de point de départ, de trame, et qui sous-tendent dès lors nos réflexions - représentant ainsi la matière première indispensable à la compréhension globale et objective de nos travaux - sont présentés en annexe.

Ainsi, relève-t-on, en substance, que la relation vitale de l'homme à la nature présente des caractéristiques particulières selon les civilisations et les époques. Et qu'après avoir été faussés par une partie de l'humanité, ces rapports semblent aujourd'hui sur une nouvelle voie.

La prise de conscience quant à l'unité de l'humanité, appelée à vivre une même destinée, sur une même terre d'accueil pour tous, incite à la concertation et au partage des biens communs. Ceci nous invite à établir des relations pacifiées avec les autres, l'environnement, et surtout en nous même.

Soulignons que cet essai est le fruit d'un dialogue et d'un travail commun de personnes d'horizons spirituels et philosophiques différents (Chrétiens Catholiques et Protestants, Juifs, Baha'ie); ainsi, l'accord de ces contributeurs sur les objectifs et les conclusions de la démarche, ne signifie pas nécessairement une pleine adhésion sur l'ensemble des options théologiques présentées.

Jean-Philippe Barde, Marie-José del Rey
et Jean-Pierre Ribaut

PREFACE

La quatrième dimension du développement durable

Les études et réflexions concernant le développement de l'humanité, son avenir, le problème des ressources, sont légion. Certes, nul ne peut contester que les défis actuels mettent en péril les générations futures et qu'il est de notre responsabilité de les relever. Augmentation de la population mondiale, développement considérable des moyens d'intervention dans l'environnemental, qu'il s'agisse de moyens mécaniques, chimiques, biologiques, ou de l'arsenal chimique, nucléaire, expliquent la pression extrême qui s'exerce actuellement sur nombre de ressources naturelles, qu'elles soient renouvelables ou non. Il en résulte un appauvrissement, qui peut se révéler dramatique (pensons aux forêts tropicales, à certaines réserves halieutiques ou à des félidés), mais aussi une dégradation qualitative, par exemple des sols (métaux lourds, hydrocarbures compactage), l'eau (par les nitrates...).

Si nous gardons en mémoire que tout homme - donc aussi tout groupe, toute société — aspire à davantage de confort, d'aisance, à un « toujours plus », nous comprendrons aisément l'apparition, depuis quelques

décennies, de la politique de développement du « *immer weiter, schneller, mehr* », c'est à dire : toujours plus loin, plus vite, davantage.

Il y a plus d'un siècle que des scientifiques tirent la sonnette d'alarme, puisque par exemple, vers 1890 déjà, A. Forel signalait qu'il fallait se préoccuper de la dégradation du lac Léman. Mais qui aurait accepté à cette époque de payer pour des stations d'épuration ? Aujourd'hui, la situation est effectivement alarmante.

Mais si l'homme se révèle trop souvent égoïste et myope, il sait aussi se révéler clairvoyant. L'écologie n'est plus considérée comme l'apanage de quelques naturalistes illuminés, mais est de plus en plus intégrée dans les décisions politiques affectant l'aménagement du territoire, la gestion des ressources, l'économie. Elle est à la base de ce fameux concept de « développement durable », développé et popularisé par la Commission mondiale pour l'environnement et le développement, créée en 1983 (*Commission Brundtland*), dont les travaux ont été publiés en 1987¹. La Conférence Mondiale « Environnement et développement », de juin 1992 à Rio de Janeiro a contribué, par son extraordinaire rayonnement politique, à asseoir ce principe de développement durable dans les mentalités, sinon dans les faits, en suscitant des centaines d'études et... une multiplicité d'interprétations mais malheureusement encore insuffisamment de mises en œuvre concrètes et cohérentes. Est-ce surprenant ? Certes non, au vu de la diversité des intérêts, des priorités, des objectifs des responsables chargés de l'appliquer.

¹ « Notre avenir à tous », éditions du Fleuve, Montréal, 1988.

L'équipe de recherche « Paix, Ecologie & développement durable » du Centre de recherches sur la paix de l'Institut catholique de Paris s'est efforcée d'approfondir quelque peu le pourquoi des résultats trop souvent décevants de l'application de ce concept. Elle s'est voulue pour cela pluridisciplinaire et multiconfessionnelle. Car il faut bien le reconnaître : si de nombreux projets de développement débouchent aujourd'hui sur des résultats écologiquement, économiquement et socialement satisfaisants, un trop grand nombre, voire la majorité, ne satisfont nullement aux critères fondamentaux du développement durable, qu'il s'agisse, par exemple, du projet d'aménagement initial de la Loire, du barrage des trois gorges en Chine ou de tout autre « méga » projet. Mais le bât blesse aussi dans de multiples entreprises plus modestes, qu'il s'agisse de l'implantation d'une usine chimique dans l'une de dernières forêts alluviales du Rhin ou de l'assèchement systématique des dernières zones humides pour y cultiver du maïs ou planter des peupliers.

Plus fondamentalement, le fossé entre les plus riches et les plus pauvres se creuse régulièrement, que l'on considère les pays, ou les populations à l'intérieur d'un même pays, c'est ainsi que l'écart entre les 5% les plus riches et les 5% les plus pauvres était en 1960 de 30 à 1 ; en 1990, de 60 à 1 et en 1999, de 74 à 1². Les événements de Seattle (1999), de Davos (2001) sont extrêmement significatifs, même si on peut déplorer les débordements inacceptables et certains propos excessifs. La société civile y a en effet clairement démontré la nécessité de considérer, lors de toute prise de décision, d'autres facteurs que les facteurs

² 10^{ème} Rapport du PNUD, *Rapport sur le développement humain*, 1999.

traditionnels, à commencer par la solidarité, le respect des modes de vie d'entités régionales.

Pour permettre un authentique développement durable profitable à tous, il nous semble essentiel de commencer par l'examen, ou le réexamen, des rapports homme-nature. Selon une certaine tradition judéo-chrétienne, il y a l'Homme (créé à l'image de Dieu) et... la Nature, créée pour son épanouissement. Mais nous avons à apprendre ou à redécouvrir d'autres dimensions, plus authentiques des relations entre l'homme et la nature ; les symposiums de Klingenthal³ ont bien montré que le rapport d'autres peuples avec les ressources environnantes sont d'une tout autre nature que dans nos civilisations modernes. Certes, ces peuples ont aussi commis des erreurs (surexploitation de certaines terres par exemple), mais fondamentalement, il y prévaut une approche respectueuse de la nature, empreinte de prudence, même de la terre à labourer.

N'avons nous pas à nous inspirer de cette attitude, à développer une éthique du développement selon laquelle la composante éthique ou spirituelle devrait être intégrée ? Ainsi que nous le montrons, les différentes religions, et tout particulièrement le christianisme, peuvent et doivent contribuer à cette réflexion.

Une telle démarche contribuera, non seulement à une plus judicieuse exploitation des ressources de notre planète, mais elle revalorisera la place de l'homme dans le développement durable. A-t-on en effet vraiment

³ Dont on trouvera les conclusions en annexe.

l'impression que le développement durable est au service de l'ensemble de l'humanité, qu'il respecte les originalités socioculturelles si diverses de par notre monde ou n'est-ce pas trop souvent une impression de banalisation, d'uniformisation, d'assujettissement qui prévaut, sans oublier la course à l'argent ?

La mondialisation, le développement exponentiel des technologies de communication peuvent avoir des répercussions positives si elles privilégient l'être humain au lieu de la conquête de marchés, de monopoles, ou de dividendes toujours plus substantiels. Cela implique incontestablement un regard nouveau, et la maîtrise de la maîtrise, comme le dit André Beauchamp (Christus, n° 185, janvier 2000).

Cette nouvelle orientation de nos politiques de développement permettra, « last but not least », une authentique solidarité, intégrée dans plus d'une constitution (voir la devise : Liberté, Egalité, Fraternité). Essayons de substituer à l'assistance technique, financière ou alimentaire, trop souvent humiliante, une réelle coopération respectant pleinement l'autre, sa différence, débouchant sur l'enrichissement réciproque au lieu de mépris, de tensions, voire de conflits.

Ne favorisera-t-on pas la paix par une telle démarche ?

Si trop de conflits ont malheureusement des causes politiques ou inter-ethniques, un grand nombre d'autres n'ont-ils pas comme cause, avouée ou non, directe ou indirecte, la possession de certaines richesses naturelles, la volonté d'expansion, le contrôle de certains territoires ou

voies d'acheminement. Le nouveau nom de la paix c'est le développement, proclamait le Pape Paul VI. C'est incontestablement vrai, dans l'optique de cet ouvrage.

Sommes-nous en pleine utopie ? Sûrement, si l'égoïsme personnel, tribal, national, corporatif l'emporte. Mais si à tous les niveaux des sociétés humaines, dans tous les secteurs de décision, à commencer par la finance, aujourd'hui déterminante au détriment du politique, les multinationales, l'on accepte de penser d'abord à l'homme, alors nous pouvons être optimistes.

Affaire de V.I.P., de PDG, de députés ? certes ; mais aussi, et peut être surtout, affaire de chacun d'entre nous qui devons agir et donner l'exemple tant sur le plan personnel que dans les mouvements associatifs, de plus en plus nombreux et actifs, sans oublier nos Eglises et autres structures religieuses.

Que les espoirs que fait naître la société civile émergente ne soient pas déçus !

*« Quand je fais un rêve, ce n'est qu'un rêve,
quand nous sommes plusieurs à faire le même rêve,
il peut devenir réalité. »*
(proverbe brésilien)

Jean-Pierre RIBAUT

Première Partie

L'HOMME ET LA NATURE, ENJEUX ANTHROPOLOGIQUES ET ÉTHIQUES

Dans son préambule, la déclaration de Rio de 1992 sur l'environnement et le développement vise à instaurer « un partenariat mondial sur une base nouvelle et équitable ». Il insiste également sur la globalité des problèmes d'environnement en reconnaissant que « la terre, foyer de l'humanité, constitue un tout marqué par l'interdépendance ». Réaffirmant la proclamation du droit de l'homme à l'environnement, énoncée lors de la conférence de Stockholm en 1972, le principe liminaire de Rio déclare :

« Les êtres humains sont au centre des préoccupations relatives au développement durable. Ils ont droit à une vie saine et productive en relation avec la nature ».

Il s'agit donc de préserver des ressources naturelles à la fois communes et vitales pour l'humanité présente et future. Mais, plus particulièrement, et ce depuis le rapport Brundtland ⁴ : « Notre avenir à tous », la nécessité de combiner aide au développement et protection de l'environnement devient évidente. Aussi, le point 3 de la déclaration de Rio proclame-t-il le nouveau principe de « développement durable » :

« Le droit au développement doit être réalisé de façon à satisfaire équitablement les besoins relatifs au développement des générations présentes et futures ».

⁴ Du nom de la présidente de la Commission Mondiale pour l'Environnement et le développement, créée par les Nations-Unies en 1983.

Aujourd'hui, à la lumière de ces nouvelles orientations de la gestion planétaire, qu'advient-il de l'homme ? Quelle valeur et quelle place ont été concrètement accordées à la personne humaine au regard de celles-ci ? Autant de questions qu'il est légitime de se poser en ce début du troisième millénaire. D'autant plus que les dimensions sociale, culturelle, éthique et spirituelle du développement durable, pourtant essentielles, ne semblent pas avoir été suffisamment prises en compte.

Ch. 1 Approches spirituelles et culturelles

L'homme se trouve depuis l'origine confronté à une nature ambivalente, à la fois mère et marâtre, nourricière et avare, menaçante et rassurante, créatrice et destructrice, et foncièrement mystérieuse. Ainsi, sa relation initiale à la nature était, et reste parfois, d'ordre magique et religieux. Ceci explique qu'autrefois, et encore de nos jours dans les civilisations dites « primitives », la nature divinisée était habitée de forces bénéfiques et maléfiques.

Si ces liens particuliers avec l'environnement se sont distendus chez les occidentaux, les peuples indigènes, quant à eux, ont su conserver leur approche spirituelle de la nature ; ils nous mettent en garde contre un développement sans prise en compte de cette dimension essentielle : « sans une identité et une pratique de valeurs spirituelles, un développement soutenable du monde ne sera pas possible »⁵. Ils sont d'autant plus sensibles à cette carence, que leur relation à la nature relève de la filiation et non de l'appropriation et que, par ailleurs, totalement tributaires de leurs ressources naturelles de proximité, non seulement sur le plan matériel, mais également sur le plan spirituel, c'est

⁵ CARRENO PERALTA Elias, « Educación ambiental, espiritualidad y derecho ambiental », in *Droit de l'environnement et développement durable*, PULIM, Limoges, 1994.

leur propre survie qui dépend d'une utilisation modérée de ces éléments.

C'est pourquoi lors de diverses rencontres, notamment celles de Klingenthal (v. annexe) où se réunissent des représentants de divers courants spirituels et culturels afin de partager leurs visions respectives de la nature - voire de faire part de leurs relations avec elle - a été soulignée la nécessité impérieuse de prendre en compte la dimension éthique et spirituelle des problèmes relatifs à l'environnement, notamment par les sociétés occidentales, qui les premières ont occulté ces dimensions.

*L'usufruit de la terre*⁶

** Témoignage des aborigènes australiens : (...) « La vision que le peuple aborigène traditionnel a de la signification spirituelle du territoire australien a souvent été en conflit avec celle de la culture européenne dominante en Australie. On a coutume de dire, à propos du peuple aborigène, que « la Terre est notre Mère » ou que « nous ne possédons pas la Terre, c'est la Terre qui nous possède ». En Australie centrale, des membres du peuple aborigène traditionnel peuvent très bien désigner le sommet d'un arbre en disant « voici mon grand-père », ce qui constitue un exemple de cette croyance commune chez les aborigènes que notre essence spirituelle naît de la terre au moment de la conception et retourne à la terre au moment de la mort. (...) La spiritualité aborigène ne peut être séparée de la terre, ce qui a placé le peuple aborigène traditionnel en situation de conflit permanent avec les intérêts des compagnies minières exploitées par les Blancs, les agriculteurs, et gouvernements pour lesquels la terre n'est qu'une*

⁶ Ouvrage édité à l'issue du premier symposium de Klingenthal (1995). Il regroupe, notamment, les témoignages des nombreux représentants des peuples indigènes présents lors de cette rencontre. RIBAUT J.P. et DEL REY M.J., « L'usufruit de la Terre », DD n°73, éditions de la FPH, Paris, 1997.

ressource que l'on doit exploiter plutôt que la source même de la vie et de l'être. » (...)

** Témoignage des peuples indiens du Brésil : (...) « La société qui se croit « civilisée » ne s'oriente que par les valeurs du marché. Pour elle, la terre est un moyen de production, voire un objet de spéculation, une marchandise que l'on achète et que l'on vend. En revanche, pour les sociétés indigènes, la terre n'est ni un objet de commerce ou un instrument de lucre, ni seulement la source de leur subsistance. La terre est la base de leur culture, la racine de leur organisation familiale et communautaire et la source de leur relation avec le surnaturel. La terre est le sol culturel où vivent et reposent leurs ancêtres. Les aliments produits par la terre cultivée ou cherchés dans la Nature (forêts et fleuves) sont partagés de façon communautaire. Personne ne vend ni prête ce que la Nature a donné pour tous. » (...)*

** Témoignage des Incas : (...) « La philosophie inca considère qu'il existe trois mondes. Hanan Pacha ou le monde haut, Kay Pacha, ce monde-ci, et Uhu Pacha ou le monde de la Terre mère. Dieu, que les Quechuas appellent Wirakocha ou Illa Tesce ainsi que le soleil, la lune et les étoiles résident dans le monde haut ou Hana Pacha. Les hommes, les femmes, les animaux, les plantes et les micro-organismes sont frères et sœurs et vivent dans ce monde-ci ou Kay Pacha. La Terre mère ou Pacha Mama détient les secrets de ce monde. Si les êtres humains les avaient connus, ils n'auraient jamais détruit ou pollué le monde. » (...)*

En effet, si l'homme oublie sa relation profonde avec le cosmos, il peut être pris d'un vertige existentialiste. S'il veut renoncer à son pouvoir de démiurge et de transformation de son écosystème il peut aboutir à une régression mortelle. La question éthique devient alors incontournable : comment diriger le processus de coévolution ? Comment orienter cette spirale pour l'humaniser ? Quelles valeurs privilégier ? Comment

associer des hommes aux valeurs spirituelles différentes ? Comment repenser ensemble la mission que certains estiment avoir reçu pour l'homme ?

Dans son concept commun, le développement durable peut se représenter « à plat » selon un triangle, avec ses trois dimensions : sociale, environnementale et économique. Mais, les personnes possédant une sensibilité religieuse ne devraient-elles pas, plus particulièrement, avoir de cette question une vision « en relief ». Elles ajouteraient ainsi une autre dimension : celle de « l'en haut » selon l'expression de Teilhard de Chardin. Autrement dit, la dimension de l'éthique, qui trouve son socle dans nos fondements spirituels, dans notre foi, et plus spécialement pour les chrétiens, dans l'Évangile. Aussi, sommes-nous, à la recherche d'un nouvel humanisme pour notre temps.

A la recherche d'un nouvel humanisme pour notre temps

(D'après la contribution du frère Jacques Arnould au colloque de Chantilly II, 1998.)

Il est nécessaire d'élaborer un humanisme pour notre temps, comme autre dimension du développement durable. Il convient, en effet, de définir et de mettre en œuvre la responsabilité singulière qui incombe à l'humanité. Prendre au sérieux le développement durable, c'est chercher à offrir à chaque être humain la possibilité de s'épanouir, et d'assurer l'avenir pour les générations futures.

Peut-on parler de développement ?

Il ne faudrait pas prétendre contrevenir à l'évolution naturelle du monde. Aussi, peut-on poser un regard critique sur l'idée même de développement lorsque celui-ci est conçu comme un progrès,

une croissance perpétuelle. D'ailleurs, d'après certains auteurs, « le terme de développement a cessé de plaire ». Justement parce qu'il semble trop lié à la croissance économique et à une marginalisation des autres dimensions, notamment, sociales et culturelles. C'est pourquoi une proposition nous est faite de comprendre désormais le développement comme « le progrès de l'humanité dans son histoire ».

Pas de développement sans vocation

« Dans le dessein de Dieu, chaque homme est appelé à se développer, car toute vie est vocation ». Ainsi, lier développement et vocation revient, d'une part, à poser la question du sens de notre monde et de notre existence. Et, d'autre part, à affirmer la nécessité d'une anthropologie spécifique au développement, qui intègre en particulier la question du lien entre l'individu et le groupe. Parler de développement suppose que l'on puisse répondre aux questions suivantes : dans quel but, dans quel sens ?

La dimension spirituelle du développement

Les traditions religieuses nous invitent à réfléchir sur une nouvelle dynamique du développement, à partir de leur souci pour la dimension spirituelle de la personne humaine, et la justice sociale. Dans le but de cerner les dimensions d'ordre spirituel du développement humain, nous sommes invités à « déterminer les indicateurs spirituels » présentant une image de la façon dont un groupe humain donne sens à sa vie dans la société prise dans sa totalité et replacer cette dimension par rapport aux autres composantes du développement : économique, politique, sociale, culturelle et environnementale. Spiritualité et transcendance étant vécues dans la relation et permettent à chaque être humain de se positionner librement.

Cette dimension relationnelle est essentielle, car elle délimite l'espace des possibles, au sein duquel personnes, groupes, sociétés sont susceptibles d'émerger, de se développer, de disparaître. Or, la vision

eschatologique de l'humanité proposée par la tradition chrétienne, n'est rien d'autre qu'un espace des possibles, révélé aux humains par Dieu, et possédant plusieurs caractéristiques majeures : l'humanité est encore à venir, chaque créature humaine est voulue pour elle-même, la tension entre l'individu et le groupe est le lieu de la responsabilité. Ainsi, tout homme est de quelque manière responsable de son semblable, au nom de la fraternité qui les lie. La tradition chrétienne suggérant une certaine ressemblance entre l'union des personnes divines (Trinité) et celle des fils de Dieu.

Ch. 2 Place et rôle de l'homme au sein de la Création (une perspective biblique)

D'après les travaux de Jean-Philippe Barde⁷, selon le regard porté sur les écritures, quant aux racines bibliques des relations entre l'homme et la nature, deux thèses opposées s'affrontent. L'une d'elles peut être qualifiée de thèse de « l'Alliance » avec la Création, et l'autre de thèse de la « royauté » de l'homme sur cette dernière.

L'Alliance

Selon cette thèse, le comportement destructeur de l'homme vis-à-vis de la nature n'a nullement son origine dans les écritures. Bien au contraire, la Loi, et en particulier le texte de la Genèse, traduiraient une alliance profonde de l'homme avec la Création.

Le premier récit de la Genèse (ch. 1), n'a pas exclusivement une vocation explicative de l'origine de l'homme et de la Création. En effet, ce récit du chapitre premier, probablement écrit pendant la déportation du

⁷ BARDE Jean-Philippe, « Le développement durable, la fin et les moyens », conférence à l'Eglise Réformée d'Orléans, 31 mars 1999.

peuple d'Israël à Babylone (586-536 av. J. C.), est également un hymne liturgique destiné à interpeller les Israélites. Il leur rappelle, dans cet environnement païen, que leur Dieu, et lui seul, est le créateur de toutes choses ; qu'il n'y a pas d'autre Dieu que Lui et que si la nature est créée par Lui, elle n'en est pas divine pour autant, contrairement aux croyances païennes. Dans ce sens, la Genèse est un texte de désacralisation de la nature. Ce qui n'empêche pas toute la Création de louer Dieu.

Ce texte représente la Parole par laquelle Dieu crée et manifeste son Alliance cosmique avec l'homme et la Création. Il réalise son dessein par et dans sa création toute entière, nature et homme. L'Alliance de Dieu avec l'homme passe par une relation pacifiée de ce dernier avec la Création. « La Torah appelle la nature sur la voie de son renouvellement par son acceptation d'une parole qui la transfigure »⁸. Ainsi, le peuple de Dieu doit travailler la terre, conformément aux clauses de cette Alliance. « ... Car celle-ci n'est pas une donnée neutre, mais un véritable partenaire de l'Alliance »⁹. C'est le mépris de la Loi qui détruit la nature : « L'injustice et l'impiété dérangent le cours des lois naturelle au point que le figuier ne fleurit pas et que la vigne et l'olivier restent stériles (Ha 3, 17) »¹⁰.

Par conséquent, loin d'éloigner l'homme de la nature et de l'inciter à en devenir le maître absolu, l'Ancien

⁸ CHALLIER Catherine, « L'alliance avec la nature », in Religion et écologie, éditions Cerf, Paris, 1993.

⁹ *Ibid.*

¹⁰ Cette idée se retrouve également à travers diverses contributions aux travaux de Klingenthal et de Chantilly. Par exemple, Emile Moatti : « Il y a donc un lien très étroit entre la responsabilité éthique de l'homme et prospérité de la nature ».

Testament appelle celui-ci à la respecter. Il existe une « communauté cosmique entre Dieu, l'esprit et l'ensemble de ses créatures »¹¹.

Mais avec la chute (Gn 2 et 3), l'Alliance semble rompue. L'homme est chassé du jardin d'Éden. S'établit ainsi une rupture entre l'homme et Dieu, et en conséquence entre l'homme et la Création. L'homme, devenu pécheur, instaure dès lors une relation de possession et de domination sur la terre. La situation devenant intenable, l'alliance noachique constituerait un pis-aller par lequel Dieu reconnaît à l'homme un certain « droit » sur la Création : « vous serez craints et redoutés de toutes les bêtes de la terre et de tous les oiseaux du ciel » (Gn 9,2). Mais ce droit est toujours limité par la Loi : « ...de votre sang, qui est votre propre vie, je demanderai compte à toute bête et j'en demanderai compte à l'homme : à chacun je demanderai compte de la vie de son frère » (Gn 9,5). Il ne faut pas non plus oublier le sens des mots dans ces textes souvent différent d'aujourd'hui ; ainsi, en est il du mot « crainte » qui, dans l'Ancien Testament, traduit une attitude de respect et d'admiration, comme le reflètent très bien les psaumes. Il faut également souligner l'importance de l'épisode du déluge, texte commun aux trois religions du Livre, qui non seulement met en exergue le principe de responsabilité éthique, mais qui atteste par ailleurs - avec une acuité toute particulière - du devoir de l'homme de sauvegarder ce que l'on appelle aujourd'hui la diversité biologique (Gn 7, 1-9). Ce texte ayant aussi pour mérite de témoigner de l'alliance de l'homme avec le reste de la Création (Gn, 9-11).

¹¹ MOLTSMANN J., *Dieu dans la Création*, éditions Cerf, Paris, 1988

La relation de l'homme à la nature n'est donc pas exclusivement soumise à la volonté humaine, mais reste régie par les enseignements de l'Ancien Testament. Si cette relation est faussée et conduit au pillage, à la dévastation et à l'appauvrissement, alors s'instaure une relation de rupture avec Dieu, c'est-à-dire de péché. Ainsi, ce n'est pas la Loi qui autorise ou incite l'homme à violer la nature, c'est l'homme pécheur, que Dieu laisse libre de choisir entre « la vie et le bonheur, la mort et le malheur » (Dt 30, 15).

La royauté

Selon cette thèse, énoncée notamment par Lynn White et Théodore Monod, l'homme s'instaurerait comme souverain propriétaire de la Création, précisément en raison des Ecritures. Cette souveraineté humaine ne serait que l'application littérale des paroles de la Genèse: « Vous serez un sujet de crainte et de terreur pour tout animal de la terre, pour tout oiseau du ciel, pour tout ce qui rampe sur le sol et pour tous les poissons de la mer ; ils sont livrés entre vos mains » (Gn 9, 2). Aussi pour certains auteurs, l'homme se contenterait d'obéir aveuglément aux commandements de la Genèse. L'attitude de domination de l'homme sur la nature n'ayant fait que s'amplifier avec la tradition chrétienne, Drewerman présente cette attitude comme le fruit d'une conjonction entre une tradition hébraïque qui verrait la nature « ... comme une sorte d'ennemie qui doit se soumettre à la volonté humaine (et divine) (et) d'autre part, chez les Grecs, la nature appréhendée comme un ensemble de lois rationnelles »¹².

¹² DREWERMANN, *Le progrès meurtrier*, éditions Stock, Paris, 1993.

Nous trouvons, ici, une lecture de la Genèse radicalement différente de la précédente. Or, si Galilée et la révolution copernicienne ébranlent sérieusement cet anthropocentrisme excessif, la civilisation judéo-chrétienne n'en continue pas moins de développer une relation d'exploitation et de domination, relation portée à son paroxysme par Descartes, ne voyant dans les animaux que des machines et des automates sans raison, ni souffrance ni pensée.

Nombreuses ont été les accusations portées à l'encontre de notre civilisation judéo-chrétienne pour sa part de responsabilité dans la dégradation de l'environnement. Les nombreux engagements pris par des institutions chrétiennes en faveur de l'environnement (telles les déclarations pontificales, les déclarations et engagements pris à l'issue de diverses rencontres œcuméniques, la déclaration de la Commission sociale des évêques de France sur « le Respect de la Création », 10.01.2000) sont relativement récents et force est de reconnaître que les Eglises ne se sont pas, dans un premier temps, suffisamment impliquées en faveur de la sauvegarde et de la gérance responsable de l'environnement. Ce qui a pu renforcer les critiques, souvent virulentes, de l'attitude générée par le Christianisme, ou plutôt les civilisations chrétiennes à l'égard de la nature.

La critique écologiste du christianisme

(Mgr René Coste, Dieu et l'écologie, 1994)

« Le théologien ne peut pas ignorer la mise en cause - parfois même violente -, dans certains milieux culturels, du christianisme comme l'un des principaux facteurs de la crise écologique. C'est une

communication de Lynn White Jr. à l'American Association for the Advancement of Science, en date du 26 décembre 1966, qui a déclenché la polémique. Son reproche essentiel à l'adresse du christianisme, c'est ce qu'il appelle son anthropocentrisme, qui, d'après lui, ferait de l'homme, non seulement la créature privilégiée, mais aussi le maître absolu de notre planète terre et le centre de l'univers, il estime que le christianisme, surtout dans sa version occidentale, est la religion la plus anthropocentrique du monde. Il lui reproche d'avoir instauré un dualisme entre l'homme et la nature et d'avoir prétendu, à la suite de la Bible, que c'était la volonté de Dieu que l'homme exploite la nature à ses propres fins. Il affirme que la religion chrétienne se serait ainsi située en contraste absolu vis-à-vis des anciens paganismes et des religions asiatiques. Il poursuit en assurant que cette conception (telle qu'il l'interprète) a été déterminante pour le développement agressif de la science et de la technologie par rapport à la nature. D'autant plus que — toujours d'après lui — elle s'est universellement répandue chez les chrétiens et les néo-chrétiens, mais aussi chez ceux qui « naïvement se considèrent comme post-chrétiens ». Il en résulte que, malgré Copernic, le cosmos entier continue à tourner autour de notre planète, et que, malgré Darwin, nous ne nous considérons pas comme faisant partie intégrante du processus naturel. Ce n'est donc pas la science qui nous aidera à sortir de la crise actuelle ; ni non plus la technologie. D'après Lynn White, il faut trouver une autre religion ou repenser l'ancienne. Et il faut rejeter l'axiome chrétien que l'unique raison d'existence de la nature est de servir l'homme. Pour lui, saint François d'Assise a ouvert la voie à la nouvelle reformulation du christianisme qu'il appelle de ses vœux : en considérant que toutes les créatures (l'homme compris) sont égales devant Dieu et en essayant de déposséder l'humanité de son pouvoir monarchique sur la création et d'instaurer une démocratie entre toutes les créatures. La critique a été reprise et renforcée par Carl Amery en 1972.

Certes, un écologue de la qualité de René Dubos a très vite dénoncé la fausseté des présupposés historiques de la thèse. Comme il l'a rappelé, à peu près toutes les civilisations (les Chinois, les Grecs, les Romains, les Aztèques, et même les Hindous de l'Inde et les

Bouddhistes du Sud-est asiatique) ont à quelque degré porté atteinte à leur environnement, par déforestation et surpâturage. »

Mais une autre exégèse, mieux fondée, rétablit une perspective équilibrée entre l'Alliance et la Royauté : l'appel à la « lieutenance ».

De la lieutenance ou intendance à la relation économique

L'homme, seule créature créée à l'image de Dieu, occupe une place éminente dans la Création. Néanmoins, il n'en est pas le propriétaire. Il n'est qu'usufruitier. « Lieutenante » : « l'homme ne doit pas gérer cette Création pour la puissance et la domination, mais en tant que représentant de l'amour de Dieu »¹³. Car, « Dieu prit l'homme et l'établit dans le jardin d'Eden pour le cultiver et le garder » (Gn 2, 15). Il doit y avoir symbiose entre le respect de la Création et l'obéissance à Dieu¹⁴.

La liberté de l'homme fonde sa responsabilité à l'égard de ses frères, mais aussi vis-à-vis des animaux, et même des végétaux, voire du règne minéral. Teilhard de Chardin, ne parle-t-il pas de la « sainte matière » ? Ce qui n'induit pas une démarche panthéiste, mais démontre l'importance du respect de tout le créé de Dieu qui, après chaque jour de sa création, vit que « cela était bon » et à la

¹³ ELLUL Jacques « Le rapport de l'homme à la création », *Foi et vie*, n°11-12, octobre 1974.

¹⁴ « Après six années de culture, la septième année sera repos pour la terre » (Ex, 23, 11). Car « la septième année sera un sabbat pour le Seigneur » (Lv, 25,4).

fin du 6^{ème} jour : « très bon ». Celui qui exerce une domination sans frein et mène des actions cruelles est impie, car il cherche à se comporter comme un dieu. Ainsi, « la grande accusation selon laquelle la Bible serait responsable de l'attitude dictatoriale de l'homme vis-à-vis de la nature n'est pas fondée »¹⁵.

L'opposition entre les thèses de l'alliance et de la royauté se trouve ainsi dépassée par cette exigence d'intendance, de gestion sage et respectueuse de la Création.

Il est vrai, que dans les sociétés industrialisées, depuis l'émergence de la crise de l'environnement à la fin des années 1960, la société en général et plus singulièrement les chrétiens, ont développé à la fois une prise de conscience et un complexe de culpabilité. Tandis qu'émerge une nouvelle théologie de la Création, les Eglises commencent à appréhender de plus en plus les problèmes posés à elles par la dégradation de l'environnement. En Allemagne, tant l'Église évangélique que certains diocèses catholiques font œuvre de pionnier. Relevons, entre autre, la très significative et courageuse décision politique des églises protestantes et catholique de Kehl et Strasbourg, lorsqu'elles ont vivement manifesté leur opposition à un projet de construction d'une usine d'incinération de déchets toxiques près de Kehl. En Suisse, Justice et Paix travaille activement avec L'Institut d'éthique sociale (protestant), et avec la COTE (Commission Œcuménique de Travail Église et Environnement). Les Eglises en Scandinavie, aux Pays-Bas se révèlent aussi très actives. Le rassemblement œcuménique

européen de Bâle (mai 1989) a incontestablement marqué un grand tournant, en ce qui concerne la protection de l'environnement, puisque pour la première fois, l'ensemble des Eglises chrétiennes d'Europe attirait l'attention de leurs fidèles sur leur responsabilité face à ces problèmes. C'est dans cette mouvance que Pax Christi-France a créé une « Commission sauvegarde et gérance de la Création », qui organise d'une part une série de colloques traitant du développement durable et des modes de vie ; et d'autre part les « symposiums de Klingenthal » à caractère pluriculturel - que nous avons déjà évoqués - portant sur la relation de l'homme à l'environnement.

Dans cette mobilisation des esprits, il faut toutefois veiller à ne pas sacraliser la nature, et de ce fait, rejoindre le paganisme. Dieu agit dans la Création, mais n'est pas consubstantiel à la nature. Il est à la fois transcendant et immanent. Certaines déclarations peuvent s'avérer théologiquement contestables si elles aboutissent à conférer des attributs divins ou sacrés à la nature et à ses ressources. Dieu propose une alliance avec l'humanité et avec le monde, et c'est à l'homme de l'établir avec le reste de la Création. Dieu confiant la gestion de la Création à l'homme, suggère de ce fait même une sorte d'alliance directe entre l'homme et celle-ci.

Il existe de la sorte un parallélisme frappant entre cette évolution éthique et biblique et les avatars des relations entre l'homme et son environnement. D'une relation conflictuelle, nous sommes à la recherche d'une relation plus harmonieuse, notamment, avec le concept de développement durable.

¹⁵ VISSER T HOOFT W.A., « Matériaux bibliques pour l'élaboration d'une théologie de la nature », *Foi et vie* n°11-12, octobre 1974.

Nous sommes donc appelés à être non seulement responsables, mais aussi acteurs.

Ch. 3 Le développement durable : vers une éthique économique ?

a) Repenser le développement économique

Jean-Philippe Barde¹⁶ rappelle que la relation entre l'homme et la nature, dans les sociétés modernes, se manifeste essentiellement sous la forme d'une activité économique, ici définie, comme l'ensemble des comportements de l'homme pour tirer un maximum d'utilité (de bien-être) d'une nature aux ressources limitées. Ainsi, c'est l'activité économique même, le « *struggle for life* » qui aboutit à une destruction de la nature.

En fait, la pensée et la pratique économiques ont connu une profonde évolution. Depuis une économie de subsistance, jusqu'à une économie de pillage et de destruction, pour déboucher récemment sur une profonde remise en cause de la relation économie-nature.

Avant la révolution industrielle, la survie de l'homme dépendait totalement de la nature. Aussi, au milieu du 18^{ème} siècle, les Physiocrates soulignent que la

¹⁶ BARDE Jean-Philippe, *ibid.*

règle essentielle de bonne gestion consiste à entretenir et préserver le capital nature, c'est-à-dire l'activité agricole. La bonne gestion économique passe donc par une soumission aux lois de la nature, la sphère économique s'inscrivant à l'intérieur de la sphère biologique.

Avec la révolution industrielle, l'économie va progressivement s'affirmer comme science neutre et mécanique. L'école de pensée économique classique naît de la philosophie utilitariste, avatar de l'hédonisme. Elle fait de la maximisation de l'utilité des individus le critère absolu de toute décision et la référence éthique ultime (les conflits d'intérêts débouchant sur une harmonie collective grâce à un plus grand produit net). Ainsi, l'homme « devient une sorte de marchand et la société tout entière une société de commerce »¹⁷, l'utilitarisme étant institué comme fondement de la pensée économique classique. L'économie devient dès lors une science mécaniste, désincarnée de la nature et d'un homme réduit à l'état « *d'homo oeconomicus* » a-moral et a-naturel.

Cette évolution de la pensée économique a des conséquences évidentes sur les relations entre l'homme et la nature. En perdant toute référence éthique, l'économie se coupe des motivations de conservation, de solidarité internationale et de transmission aux générations futures du patrimoine naturel, alors que conservation, solidarité et souci de transmission constituent une dimension essentielle de ce qu'il est convenu d'appeler le « développement durable ». De même s'est développée une « économie de

¹⁷ SMITH Adam, « *la Richesse des nations* ».

l'environnement », qui plonge notamment ses racines dans une éthique de la solidarité et de la conservation.

Le concept de développement durable va représenter une volonté de coexistence entre la protection de l'environnement et le développement économique, dans une optique globale et à long terme. Il est une contribution, pas la seule, à la pacification des relations entre l'homme et la nature, entre les hommes eux-mêmes et avec les générations à venir.

L'homme n'en continue pas moins d'exercer une certaine forme de violence à l'encontre de la nature : il lui impose sa volonté, l'exploitant, la transformant selon ses désirs, (avec les graves conséquences qui en découlent...) ; il importe dès lors d'œuvrer à une sorte de « réconciliation » avec celle-ci. Or, sans un changement d'attitude fondamentale cela s'avère impossible ; ne faudrait-il pas parler de respect pour la vie ? Mais, le non vivant - étant lui aussi créé par Dieu -, mériterait également une forme de respect. La nature ne devrait-elle pas, d'ailleurs, être respectée en elle-même, en dehors de tout utilitarisme humain (notion de « valeur intrinsèque », développée par les économistes de l'environnement) ? Le débat reste ouvert.

Quelle que soit la réponse apportée, cette « réconciliation » doit se traduire par l'adoption d'un style de vie harmonieux avec la nature. Car la paix avec la nature, ou plus précisément la vie en harmonie avec celle-ci, semble être une condition de la paix entre les hommes.

Ce changement d'attitude, par l'adoption d'un nouveau style de vie et ses répercussions sur la conception de l'économie, représente une véritable et indispensable

révolution éthique dans une perspective d'humanisation des personnes, c'est-à-dire d'un authentique développement humain.

b) Développement durable et développement humain

Mettre l'économique, l'environnemental et le social en harmonie

Selon l'approche des économistes, on peut définir le développement durable par l'ensemble des conditions et éléments qui permettent le maintien ou la croissance du revenu et du bien-être économiques : le développement économique et social ainsi que la bonne gestion des ressources naturelles.

En premier lieu, la promotion d'un tel développement implique le maintien des conditions *économiques* qui pérennisent cette croissance économique. De nombreux auteurs insistent sur le fait que la « durabilité » du développement doit se traduire par une transmission, un legs du potentiel de croissance aux générations futures. Cela implique notamment le maintien d'une base de ressources nécessaire à la production de bien-être. Certains économistes soulignent le besoin, non pas de conserver cette base en tant que telle, mais d'en maintenir la productivité. Ainsi faudra-t-il compenser l'épuisement des ressources naturelles par l'accumulation du capital et par le progrès technique. Cette approche, définie par Pearce et Turner comme la « *règle de soutenabilité faible* », signifie qu'il est acceptable de dégrader et d'épuiser le « capital

naturel » pour autant que l'on puisse y substituer d'autres formes d'actifs qui produiraient un flux identique d'utilité : « La soutenabilité faible » signifie que nous sommes indifférents aux formes sous lesquelles nous transmettons le « stock de capital »¹⁸. On revient au critère utilitariste coût-avantage qui accepte la dégradation de l'environnement dans la mesure où les coûts de cette dégradation sont inférieurs aux avantages procurés.

On voit donc que la notion de développement durable implique d'abord la gestion et le maintien d'un stock de ressources et de facteurs à productivité au moins constante, dans une optique d'équité entre générations et entre pays. Or ce stock comprend deux éléments différents : le stock de capital artificiel, qui inclut l'ensemble des biens et facteurs de production produits par l'homme ; le capital naturel, c'est-à-dire les ressources naturelles renouvelables et non renouvelables (eaux, sols, faune, flore, ressources du sous-sol, etc.).

L'entretien et la transmission d'un potentiel de croissance et de bien être, exigent l'application de principes de gestion spécifiques à chacune de ces composantes du capital global. Le capital « naturel » étant indispensable et irremplaçable, la seule production de biens « artificiels » ne procurerait un flux de revenu au moins constant que si ces biens pouvaient assurer les mêmes fonctions que les ressources naturelles. L'idée de maintenir un flux de revenu au moins constant du patrimoine global suppose une parfaite substituabilité entre ses composantes artificielles et

¹⁸ PEARCE D. et TURNER K., *Economics of Natural Resources and the Environment*, Harvester Wheatsheaf, Londres 1990.

naturelles, par exemple, remplacer le bois par des plastiques, des substances naturelles par des produits chimiques de synthèse. Cela impliquerait en fait une absence de limites techniques à cette substituabilité. Pareille substituabilité n'existe pas ou seulement partiellement : de nombreuses ressources naturelles n'ont en fait aucun substitut artificiel.¹⁹

Selon la règle de « *soutenabilité forte* », il n'existe pas de substituts aux ressources naturelles (ou du moins à certaines d'entre elles telles que les espèces vivantes), et qu'un stock minimum ou « critique » de ces ressources doit être conservé et transmis aux générations futures. Ainsi, le strict critère coûts-avantages ne s'applique plus, ou seulement en partie, dans la mesure où l'on reconnaît que certaines utilités n'ont pas d'équivalent économique au sens strict. Nous sommes dès lors confrontés à un impératif éthique, auquel le calcul économique utilitariste ne peut s'appliquer.

Des règles spécifiques de gestion et de conservation doivent être déployées. Le développement durable doit donc assurer la sauvegarde et la transmission aux générations futures du « capital naturel ». Cinq raisons justifient l'adoption de ces règles de gestion spécifiques :

1 - Le capital nature constitue un facteur irremplaçable de la croissance économique.

¹⁹ Par ailleurs, à partir de quels éléments fabrique-t-on des plastiques, des produits chimiques de synthèse ?... Sinon à partir de matériaux, de ressources naturelles !

2 - Les ressources naturelles sont en soi une source de bien-être, de par leur apport d'aménités.

3 - Certaines ressources naturelles ne sont pas renouvelables, leur épuisement ou disparition étant irrémédiables (disparition d'une espèce animale ou végétale, d'un site naturel ...); on se trouve ici confronté à l'irréversibilité de certaines actions.

4 - De nombreuses ressources n'ont aucun substitut artificiel (par ex. les écosystèmes régulateurs, tels que forêts tropicales, marais, océans, ou les espèces animales et végétales).

5 - Il faut pouvoir transmettre un patrimoine aux générations futures, le cadre temporel du développement durable apparaissant comme essentiel. C'est ainsi que l'économiste David Pearce estime que le développement durable comporte la nécessité « d'être loyal (*fair*) vis-à-vis du futur ».

Trois principes pour une soutenabilité forte

Une dimension essentielle du développement durable implique une exploitation des différentes ressources naturelles de manière à ne pas compromettre l'avenir de la société humaine. Autrement dit, de façon à ne pas entamer ou dégrader le capital que constituent ces ressources ou leur équivalent. Aussi, conformes aux orientations données à Rio, les trois grands principes d'application proposés par un économiste de la Banque Mondiale, Herman Daly, retiennent ici tout particulièrement notre attention :

- premier principe : le taux d'utilisation des ressources renouvelables ne doit pas excéder leur taux de régénération ou de reconstitution ;

- deuxième principe : le taux d'utilisation des ressources non-renouvelables ne devrait pas excéder le taux auquel les alternatives durables peuvent être développées ;

- troisième principe : le taux des émissions polluantes ne doit pas excéder la capacité d'assimilation de l'environnement.

Sont visés par le premier principe, les composantes biologiques de la biosphère : les forêts, les populations animales... (en ce qui concerne la chasse, si en Europe le principe de développement durable est en général respecté, il n'en va pas de même partout. C'est ainsi que les forêts tropicales, par.ex. sont l'objet d'importants massacres). Il faudrait également intégrer les sols dans cette catégorie, car ils représentent des constituants vivants de notre environnement, trop souvent surexploités, notamment par les monocultures ou les cultures inappropriées. Cela favorise l'érosion, le lessivage, la latéralisation, voire la désertification.

L'application du deuxième principe est plus difficile. D'ailleurs, contrairement au premier et troisième principes où est utilisé l'indicatif « ne doit pas », ici est indiqué « ne devrait pas excéder ». Sont concernés en premier lieu les hydrocarbures, l'énergie fossile, les minéraux... Au taux d'exploitation actuel, les « réserves connues » de pétrole s'élèvent à 42 ans, celles de gaz naturel à 57, et celles de charbon à 377. Mais il existe certainement de nouvelles sources à découvrir, de nouvelles techniques d'extraction, et de grandes quantités de schistes bitumeux encore inexploitées. Néanmoins, en fonction de ce principe, il faudrait remplacer le pétrole extrait par des techniques alternatives équivalentes. L'énergie solaire peut constituer un apport non-négligeable, ainsi que l'énergie géothermique (pompes à chaleur), de même qu'en certaines régions

l'énergie éolienne. Mais, c'est essentiellement contre le gaspillage qu'il faut chercher à lutter.

Le troisième principe concerne les polluants et les déchets. A l'exception des déchets nucléaires, des solutions techniques existent quasiment pour tous les autres. Mais, elles coûtent souvent très cher... Quant aux polluants et autres pesticides, apparaissent régulièrement des nouveautés en ce qui concerne l'effet de synergie ou les effets insoupçonnés à long terme.

Le respect de ces principes est essentiel, l'utilisation durable des ressources naturelles étant indispensable. Aussi, leur exploitation devrait s'effectuer selon des modalités et à un rythme qui préviendront leur épuisement futur. Ces ressources devraient par ailleurs être utilisées et partagées de manière équitable, d'où la prise en compte des besoins de tous les utilisateurs y compris des générations futures. De plus, les citoyens devraient participer à l'élaboration des décisions touchant l'environnement et avoir convenablement accès à l'information, ainsi qu'aux procédures judiciaires et administratives.

La définition la plus couramment proposée du développement durable est celle contenue dans la publication de 1987, déjà citée, intitulée : « Notre avenir à tous » (également appelée le Rapport Brundtland), émanant de la Commission mondiale sur l'environnement et le développement. Le Rapport Brundtland définit le développement durable (ou soutenable), d'une part, comme étant le développement capable « de répondre aux besoins du présent sans compromettre la possibilité pour les générations à venir de satisfaire les leurs » ; et d'autre part, comme : « ... un processus de changement par lequel l'exploitation des ressources, l'orientation des investissements, des changements techniques et institutionnels se trouvent en harmonie et renforcent le

potentiel actuel et futur de satisfaction des besoins des hommes ». Cette définition comporte des éléments importants, tels que les références:

- à la notion de « besoin » et de « satisfaction », plutôt qu'à celles de « bien-être » ou « d'utilité » économique ;

- à l'idée d'harmonie entre l'économique, le social et les ressources naturelles ;

- à la dimension actuelle, mais aussi future, du potentiel de satisfaction de ces besoins. Ainsi se trouve intégrée la prise en considération des générations futures.

A la suite de ce rapport, le Conseil d'administration du PNUE (Programme des Nations-Unies pour l'environnement) a défini ainsi le développement durable à sa 15^{ème} session, tenue en mai 1989, : « il s'agit de progresser vers l'équité au plan national et international... ; il faut également que la base de ressources naturelles, dont dépendent la résilience écologique et la croissance économique, soit préservée, utilisée rationnellement et développée ».

La Commission du développement durable des Nations Unies a affirmé la reconnaissance internationale du paradigme à trois volets qui sous-tend notre compréhension du développement durable : les aspects économiques, les aspects écologiques et l'interdépendance sociale. Car les objectifs économiques, écologiques et sociaux sont interdépendants et seule une approche intégrée permettra de les atteindre ; les travaux récents de l'OCDE apportent une

analyse approfondie des divers aspects et implications politiques et économiques du développement durable²⁰.

Référence au principe de développement durable dans certains accords commerciaux

Dans l'intérêt de l'intégration des politiques, plusieurs accords commerciaux font référence au développement durable comme étant un objectif primordial de l'action des pouvoirs publics. Ainsi, par exemple, l'Accord de libre-échange nord-américain (ALENA) déclare dans son préambule que l'un de ses objectifs fondamentaux est : "de contribuer au développement et à l'essor harmonieux du commerce mondial... d'une manière compatible avec la protection et la conservation de l'environnement ; ... de promouvoir le développement durable ; ... [et] de renforcer l'élaboration et l'application des lois et règlements en matière d'environnement ».

De même, l'Accord du Cycle d'Uruguay portant création de l'Organisation mondiale du commerce (OMC) fait référence à l'objectif d'un développement durable ainsi qu'à la nécessité de protéger et de préserver l'environnement :

« Reconnaissant que leurs rapports dans le domaine commercial et économique devraient être orientés vers le relèvement des niveaux de vie, la réalisation du plein emploi et d'un niveau élevé et toujours croissant du revenu réel et de la demande effective, et l'accroissement de la production et du commerce de marchandises et de services, tout en permettant l'utilisation optimale des ressources mondiales conformément à l'objectif de développement durable, en vue à la fois de protéger et préserver l'environnement et de renforcer les moyens d'y parvenir d'une manière qui soit compatible avec leurs

²⁰ OCDE, *Le développement durable : les grandes questions*, OCDE, Paris 2001.

besoins et soucis respectifs à différents niveaux de développement économique ».

Il est à noter enfin que le Traité instituant la Communauté européenne (Traité sur l'UE) prévoit dans son article 2 :

« La Communauté a pour mission ... de promouvoir dans l'ensemble de la Communauté une croissance durable et non inflationniste respectant l'environnement ... »

Source : document OCDE/GD (95) 124)

En application du paradigme du développement durable, la CNUED (Conférence des Nations-Unies pour l'Environnement et le Développement) de 1992, a également adopté « Action 21 », un programme d'action qui expose en détail le « nouveau partenariat mondial pour un développement durable » au 21^{ème} siècle. Ainsi, cette Conférence a non seulement affirmé l'objectif d'un développement durable mais, elle lui a également donné signification et substance.

Le colloque de Chantilly : « Développement durable et nouveaux modes de vie » avait réaffirmé les trois dimensions du développement durable :

- sociale : respect du principe d'équité et de solidarité ; dans l'espace, notamment par une meilleure répartition des richesses ; et dans le temps, entre les générations.

- environnementale : bonne gérance de la nature, avec le respect dû au vivant et au non vivant.

- économique : éviter la dictature d'une économie exclusivement marchande. Et contribuer à la mise en œuvre d'une économie au service de l'environnement, pour qu'elle aide à l'arbitrage entre les choix des hommes.

Mais ces trois dimensions doivent être sous-tendues par une dimension éthique.

c) La quatrième dimension du développement durable

« Agis de façon que les effets de ton action soient compatibles avec la permanence d'une vie authentiquement humaine sur terre... (et) de façon que les effets de ton action ne soient pas destructeurs pour la possibilité future d'une telle vie »²¹ nous exhorte le philosophe Hans Jonas.

Nous sommes ici invités à anticiper les conséquences éventuellement destructrices de nos actes. Car, toujours d'après Hans Jonas, le pouvoir actuel des sciences et des techniques nous confère la responsabilité de léguer aux générations futures une terre habitable. C'est pourquoi il appelle de ses vœux un changement radical de ces technologies. De plus, il s'inquiète davantage, non pas de l'usage militaire de notre pouvoir sur la nature, mais plutôt de : « l'usage pacifique quotidien, que nous faisons de notre pouvoir et sur lequel repose toute notre existence civilisée avec son confort (conduire sa voiture, prendre l'avion, etc.),

²¹ Entretien avec Hans Jonas, « De la Gnose au Principe responsabilité », *Esprit* n°5, mai 1991.

avec l'abondance extraordinaire de biens dont nous disposons. Toutes choses nullement répréhensibles d'un point de vue moral, mais dont l'usage prépare à la longue un sort bien plus inquiétant que la bombe nucléaire ».²²

En effet, si l'on considère qu'avec la puissance s'accroît la responsabilité, il faut prendre conscience que « le simple exercice quotidien de notre pouvoir, qui constitue la routine de la civilisation moderne, (...) devient un problème éthique. »²³

Le pape Jean-Paul II, dans son message pour la journée mondiale de la paix du 1er janvier 1990, « La paix avec Dieu créateur, la paix avec toute la Création », nous exhorte lui aussi avec beaucoup d'insistance à réviser nos styles de vie en se plaçant également sur le terrain de l'éthique : « La société actuelle ne trouvera pas de solution au problème écologique si elle ne révisé pas sérieusement son style de vie. En beaucoup d'endroits du monde, elle est portée à l'hédonisme et à la consommation, et elle reste indifférente aux dommages qui en découlent. Comme je l'ai déjà fait observer, la gravité de la situation écologique révèle la profondeur de la crise morale de l'homme. Si le sens de la valeur de la personne et de la vie humaine fait défaut, on se désintéresse aussi d'autrui et de la terre. L'austérité, la tempérance, la discipline et l'esprit de sacrifice doivent marquer la vie de chaque jour, afin que tous ne soient pas contraints de subir les conséquences négatives de l'incurie d'un petit nombre. » Il nous rappelle, par ailleurs, que « la véritable éducation à la responsabilité suppose une

²² Ibid.

²³ Ibid.

conversion authentique dans la façon de penser et dans le comportement. »

Ainsi, les questions éthiques à propos du développement de nos sociétés, de même que la critique d'une vision, voire d'une finalité, purement matérialiste de l'évolution de l'humanité deviennent essentielles.

Vers une humanité prospère

(Extraits d'une déclaration de la Communauté Internationale Baha'ie)

Les présupposés qui président à la plupart des systèmes de planification du développement sont essentiellement matérialistes. Le but du développement y est en effet défini comme la mise en œuvre réussie, dans toutes les sociétés, des moyens d'atteindre à la prospérité matérielle. Certes quelque chose est en train de changer dans le discours sur le développement pour s'adapter aux différences de cultures et de systèmes politiques et répondre aux menaces graves qui pèsent sur l'environnement, mais pour l'essentiel le matérialisme des présupposés de base n'est guère contesté. (...)

Au soir du 20^{ème} siècle, il n'est plus possible de persister à croire que l'approche du développement économique et social, née de la conception matérialiste de la vie puisse répondre aux besoins de l'humanité. Les prévisions optimistes relatives aux transformations que cette approche aurait dû provoquer se sont toutes dissipées dans l'abîme qui sépare toujours plus, d'une part les niveaux de vie d'une petite minorité de la population, et, d'autre part, la pauvreté qui afflige la grande majorité des habitants de la planète.

Cette crise économique sans précédent, jointe à l'effondrement social qu'elle a contribué à provoquer, témoigne de la faillite d'une certaine conception de la nature humaine. Cela montre

que, si la société ne fixe pas à son évolution un objectif qui dépasse la pure et simple amélioration des conditions de vie matérielles, elle n'atteindra même pas ce simple objectif. Ce but est à rechercher dans la dimension spirituelle de la vie et dans une motivation qui transcende le paysage économique toujours mouvant et la division des sociétés humaines artificiellement qualifiées comme « développées » et « en développement ».

Tout en redéfinissant l'objectif du développement, il apparaîtra nécessaire de revoir les conceptions sur la conformité des rôles à jouer par les protagonistes. Inutile de s'étendre sur celui crucial des pouvoirs publics à tous les niveaux. Les générations futures auront néanmoins du mal à comprendre qu'en une époque où l'on valorise une philosophie égalitaire et les principes démocratiques associés, la planification pour le développement n'envisage les peuples que comme de simples bénéficiaires d'aides et de formations octroyées. Même s'il est reconnu que le principe de la participation s'impose, la marge de manœuvre laissée à la plupart des populations du monde est, au mieux, limitée à un choix d'actions formulé par des institutions qui leur sont inaccessibles et déterminée par des objectifs qui ne cadrent souvent pas avec leur perception de la réalité des faits.

Pax Christi a été parmi les premiers mouvements chrétiens à avoir intégré la gestion de l'environnement dans son programme d'action en faveur de la paix. En s'ouvrant à cette dimension écologique, il n'a pas manqué de souligner l'importante corrélation qui existe entre développement humain, développement durable et paix: « La gérance de la Création, la défense d'un cadre de vie pour l'homme et la sauvegarde de la Création exigent la gérance concertée et responsable des ressources de notre monde, en vue d'assurer à tous les hommes un environnement favorable et humanisant et de promouvoir une civilisation de paix. »

Toutefois, il s'agit de transmettre une planète non pas en l'état, mais viable écologiquement et humainement pour nos descendants proches et lointains. Il faut abandonner le mythe d'une « planète en l'état », ce qui signifierait qu'elle n'aurait pas reçu une transformation profonde du fait de l'évolution et des activités humaines. Notre planète n'est plus dans l'état où nous l'avons reçue ; ceci est important pour démystifier certaines tendances de l'écologie politique. Rappelons, par ailleurs que, même indépendamment de l'activité humaine, la planète est en constante évolution : sous l'action des diverses populations animales et végétales, des apparitions et disparitions d'espèces, des éruptions volcaniques, cyclones, feux et autres phénomènes naturels. Mais, ce qui différencie radicalement l'impact de l'homme sur la nature, c'est la puissance d'intervention chaque fois plus gigantesque et brutale, que la science et la technologie mettent à sa disposition (qu'il s'agisse d'engins mécaniques, de produits chimiques, de force nucléaire...).

Il est donc aujourd'hui grand temps, non seulement d'accepter et de mettre effectivement en pratique le concept de développement durable, mais aussi de l'ouvrir à de nouvelles dimensions. En effet, il faudrait désormais prendre en compte, en plus du produit national brut (PNB) et afin d'en relativiser l'importance, d'autres indicateurs du développement et notamment, des indicateurs du développement humain (IDH), tels que celui conçu par Mahbub ul Haq du Programme des Nations-Unies pour le Développement, comprenant : l'espérance de vie, le niveau d'éducation, le revenu par habitant. Cela contribuerait à une conception plus humaine du concept de développement.

Dans le même esprit, la création « d'indicateurs spirituels » pour le développement a également été suggérée. Ainsi par exemple la *Communauté Internationale Baha'ie*, dans un rapport rédigé pour le Dialogue Mondial Foi et Développement²⁴, a proposé l'élaboration d'indicateurs spirituels pour le développement, se fondant sur des principes universels essentiels au développement de l'esprit humain, donc au progrès individuel et collectif. Ils naissent d'une vision du développement dans lequel le progrès matériel sert de véhicule aux avancées spirituelles et culturelles. L'affirmation que la nature humaine est essentiellement spirituelle et que les principes spirituels - ayant une résonance profonde avec l'âme humaine - assurent ainsi une énorme puissance motivante pour l'esprit de sacrifice et de changement, se trouve au cœur même de ce concept. Par conséquent, les peuples du monde seront beaucoup plus enclins à soutenir des politiques et des programmes issus du développement d'indicateurs spirituels qu'ils ne le seraient d'objectifs et d'initiatives qui reflètent des conceptions purement matérialistes de la vie. Ainsi, l'utilisation de ces mesures pourrait aider à transformer non seulement la vision, mais aussi la mise en application pratique du développement, contribuer à abaisser certaines tensions et à un climat de paix.

Principes spirituels pour le développement proposés par la Communauté Internationale Baha'ie.

* *L'unité dans la diversité : Ce concept exprime le principe d'unité de l'humanité. Il s'oppose à l'uniformité. Il célèbre la diversité naturelle du caractère et des talents parmi les individus autant que la*

²⁴ « Dialogue Mondial Foi et Développement », Lambeth Palace, Londres, 18-19 février 1998.

variété des expériences, cultures et points de vues. L'immense richesse de la diversité culturelle est d'importance vitale au développement de l'espèce humaine. L'acceptation de ce concept exige le développement d'une conscience globale de l'individu, un sens de la citoyenneté mondiale, et un amour de l'humanité dans son ensemble.

* *L'équité et la justice : L'équité est l'impartialité, ou critère par lequel chaque personne et chaque groupe peut développer au maximum ses aptitudes latentes. Elle assure que l'accès à l'égalité des chances soit distribuée de façon juste, afin que ce développement puisse s'accomplir. L'équité est le critère d'après lequel les politiques et les décisions relatives aux allocations financières doivent être faites. La justice est le véhicule grâce auquel l'équité est appliquée.*

* *L'égalité des sexes : Il est fondamental pour envisager le bien-être futur de la terre et de ses habitants. Le déni de l'égalité perpétue l'injustice contre une moitié de la population mondiale, et développe chez les hommes des comportements et des habitudes néfastes, qui passent de la famille au lieu de travail, puis à la vie politique, et en dernier ressort aux relations internationales.*

* *La confiance et l'autorité morale : La tranquillité et la sécurité du monde, la stabilité de toute entreprise en dépend. Tout effort de développement doit inclure comme objectif primordial l'inculcation de la confiance dans les individus, les communautés et les institutions concernées. Ceux qui exercent l'autorité portent l'énorme responsabilité d'être dignes de la confiance publique. Les dirigeants, doivent accepter d'être tenus pour responsables de la manière dont ils exercent leur autorité. L'autorité morale, la direction de l'avenir, trouvera sa plus haute expression dans le service aux autres et à la communauté dans son ensemble.*

* *La recherche indépendante de la vérité : Dans cette recherche, la science et la religion doivent avoir une influence réciproque, proche et continue. La perspicacité et les compétences que représentent les aboutissements scientifiques doivent se tourner*

Dans le même esprit, la création « d'indicateurs spirituels » pour le développement a également été suggérée. Ainsi par exemple la *Communauté Internationale Baha'ie*, dans un rapport rédigé pour le Dialogue Mondial Foi et Développement²⁴, a proposé l'élaboration d'indicateurs spirituels pour le développement, se fondant sur des principes universels essentiels au développement de l'esprit humain, donc au progrès individuel et collectif. Ils naissent d'une vision du développement dans lequel le progrès matériel sert de véhicule aux avancées spirituelles et culturelles. L'affirmation que la nature humaine est essentiellement spirituelle et que les principes spirituels - ayant une résonance profonde avec l'âme humaine - assurent ainsi une énorme puissance motivante pour l'esprit de sacrifice et de changement, se trouve au cœur même de ce concept. Par conséquent, les peuples du monde seront beaucoup plus enclins à soutenir des politiques et des programmes issus du développement d'indicateurs spirituels qu'ils ne le seraient d'objectifs et d'initiatives qui reflètent des conceptions purement matérialistes de la vie. Ainsi, l'utilisation de ces mesures pourrait aider à transformer non seulement la vision, mais aussi la mise en application pratique du développement, contribuer à abaisser certaines tensions et à un climat de paix.

Principes spirituels pour le développement proposés par la Communauté Internationale Baha'ie.

** L'unité dans la diversité : Ce concept exprime le principe d'unité de l'humanité. Il s'oppose à l'uniformité. Il célèbre la diversité naturelle du caractère et des talents parmi les individus autant que la*

²⁴ « Dialogue Mondial Foi et Développement », Lambeth Palace, Londres, 18-19 février 1998.

variété des expériences, cultures et points de vues. L'immense richesse de la diversité culturelle est d'importance vitale au développement de l'espèce humaine. L'acceptation de ce concept exige le développement d'une conscience globale de l'individu, un sens de la citoyenneté mondiale, et un amour de l'humanité dans son ensemble.

** L'équité et la justice : L'équité est l'impartialité, ou critère par lequel chaque personne et chaque groupe peut développer au maximum ses aptitudes latentes. Elle assure que l'accès à l'égalité des chances soit distribuée de façon juste, afin que ce développement puisse s'accomplir. L'équité est le critère d'après lequel les politiques et les décisions relatives aux allocations financières doivent être faites. La justice est le véhicule grâce auquel l'équité est appliquée.*

** L'égalité des sexes : Il est fondamental pour envisager le bien-être futur de la terre et de ses habitants. Le déni de l'égalité perpétue l'injustice contre une moitié de la population mondiale, et développe chez les hommes des comportements et des habitudes néfastes, qui passent de la famille au lieu de travail, puis à la vie politique, et en dernier ressort aux relations internationales.*

** La confiance et l'autorité morale : La tranquillité et la sécurité du monde, la stabilité de toute entreprise en dépend. Tout effort de développement doit inclure comme objectif primordial l'inculcation de la confiance dans les individus, les communautés et les institutions concernées. Ceux qui exercent l'autorité portent l'énorme responsabilité d'être dignes de la confiance publique. Les dirigeants, doivent accepter d'être tenus pour responsables de la manière dont ils exercent leur autorité. L'autorité morale, la direction de l'avenir, trouvera sa plus haute expression dans le service aux autres et à la communauté dans son ensemble.*

** La recherche indépendante de la vérité : Dans cette recherche, la science et la religion doivent avoir une influence réciproque, proche et continue. La perspicacité et les compétences que représentent les aboutissements scientifiques doivent se tourner*

vers la puissance des responsabilités spirituelles et des principes moraux, afin d'assurer leur application correcte.

Cette communauté Baha'ie présente cinq axes politiques où les principes spirituels précédemment énoncés peuvent être appliqués afin de définir des indicateurs, à savoir : le développement économique, l'éducation, la régie de l'environnement enfin, la satisfaction des besoins fondamentaux. Le but est de placer les principes spirituels au centre du développement, de s'y référer dans l'élaboration de normes, de politiques, et de les invoquer pour motiver l'action individuelle et collective et contribuer ainsi à la paix.

Autrement dit, le développement durable ne peut pas être exclusivement évalué en termes quantitatifs, mais doit l'être *tout autant* en termes qualitatifs. S'il est effectivement difficile de mesurer le bonheur des peuples, cela sera d'autant plus vrai si l'on prétend le faire sans eux et sans un grand respect de leurs cultures propres.

Deuxième Partie

LA GESTION DES RESSOURCES :

GUERRE OU PAIX ?

Depuis la Conférence des Nations Unies sur l'environnement, « Une seule terre », qui s'est tenue en juin 1972 à Stockholm, nous assistons enfin à la naissance d'une prise de conscience « globale » des problèmes d'environnement. Une véritable accélération de l'histoire environnementale s'en est alors suivie, donnant lieu à la formulation de nouveaux paradigmes économiques, juridiques et politiques. Néanmoins, les données environnementales continuent, elles aussi, d'évoluer de façon plus ou moins inquiétantes. Ainsi, de 1970 à 1999, la population mondiale est passée de 3,7 à 6 milliards. Entre 1971 et 1996, la consommation totale finale d'énergie par habitant est passée de 3,9 à 6,7 de tonne équivalent pétrole (soit une augmentation de 75 %). Entre 1971 et 1997, la production d'énergie nucléaire a été multipliée par 20 dans les pays de l'OCDE, le nombre de véhicules à moteur a plus que doublé²⁵.

D'autre part, durant les vingt ans qui séparent la Conférence de Stockholm de celle de Rio (1992), nous pouvons dénombrer - outre des catastrophes naturelles auxquelles l'homme a parfois contribué comme la sécheresse en Éthiopie et au Sahel, les inondations au Bangladesh, les cyclones..., tout une série d'accidents industriels (1976, Seveso en Italie ; 1984, Bhopal en Inde ; 1986, Chernobyl, usine Sandoz à Bâle et usine AZF à Toulouse) et autres événements préoccupants (pluies acides et autres pollutions atmosphériques à longue distance, transit de déchets

²⁵ *Bilans énergétiques des pays de l'OCDE*, AIE, 1997, Paris et *Données OCDE sur l'environnement*, OCDE, Paris ; « *L'avenir de l'environnement mondial 2000* », PNUE.

toxiques, destruction de la forêt - notamment amazonienne -, « trou d'ozone », changement climatique...) imputables aux activités humaines.

Face à ces catastrophes et risques majeurs pour l'humanité entière ou pour certains pays et peuples et qui peuvent générer des tensions et des conflits, la communauté internationale a réagi. En particulier, la Conférence de Rio (1992), sur l'environnement et le développement, constitue un événement international majeur. En résultèrent trois textes négociés et acceptés et deux conventions ouvertes à la signature des États :

- la Déclaration de Rio sur l'environnement et le développement ;

- la Déclaration de principes, non juridiquement contraignante, mais faisant autorité, pour un consensus mondial sur la gestion, la conservation et l'exploitation écologiquement viable de tous les types de forêt (observons la subtilité de la formulation) ;

- l'Agenda 21 (ou Action 21, programme global de développement durable au niveau mondial) ;

- la Convention sur la diversité biologique, (signée par 153 pays) ;

- la Convention cadre sur les changements climatiques, (signée par 153 pays).

Toutefois, les réalisations concrètes n'ont pas été à la hauteur des espérances, et dix ans après, le Sommet mondial sur le Développement Durable (Johannesburg, 26 août - 4 septembre 2002), s'est ouvert à la fois sur une note amère et avec de fortes attentes. Le sommet a débouché sur une « Déclaration politique », par laquelle les chefs d'état et de gouvernement réaffirment, entre autre, leur engagement à mettre en œuvre les engagements de Rio, à lutter contre la pauvreté et à œuvrer pour le développement durable. Plus particulièrement, un « Plan d'action » de plus de cinquante pages, mais dépourvu d'objectifs précis (sauf pour l'accès à l'eau potable) et contraignants a été élaboré (v. encadré).

Quelques éléments du plan d'action du Sommet mondial sur le développement durable

Le « Plan d'action » élaboré à Johannesburg couvre l'ensemble des problèmes du développement durable tels que :

- l'eau, avec l'objectif de diminuer de moitié le nombre des personnes n'ayant pas accès à l'eau potable, et celles n'étant pas raccordées à un dispositif d'épuration ; il s'agit de l'objectif le plus précis de la conférence ;

- l'énergie, où il est demandé, mais sans précisions ni échéance, d'intensifier de manière substantielle la production d'énergie renouvelable ;

- le climat, domaine où les Etats-Unis sont de plus en plus isolés, la Chine, le Japon et le Canada ayant décidé de ratifier le protocole de Kyoto ;

- la biodiversité et la pêche, notamment réaliser une pratique de la pêche « soutenable » en 2015 « là où c'est possible », précision qui illustre bien l'état d'esprit des responsables politiques ;

- la réduction des subventions agricoles ; il s'agit là d'un des problèmes les plus aigus dans le développement de la solidarité Nord-Sud. Les pays en développement estiment en effet, à juste titre, que leurs exportations sont pénalisées du fait des subventions accordées par les gouvernements du Nord à leurs exploitants agricoles, contribuant du coup à abaisser les prix et à fausser la concurrence. Sont concernés tout spécialement l'Union européenne et les Etats-Unis ;

- le rôle de l'Organisation mondiale du commerce (OMC, dont le sigle apparaît plus de deux cents fois dans le document final), où les décisions sont prises en fonction de la puissance économique des pays adhérents, comme d'ailleurs à la Banque mondiale (BM) et au Fonds monétaire international (FMI) ; tout le monde ne participe donc pas à égalité. Dans ces dernières institutions, les exigences écologiques et les répercussions sociales des mesures prises devraient être davantage prises en compte ;

- un renforcement de l'aide au développement, sur la base des engagements de Rio (0,7 % du PIB) et du « consensus de Monterrey » de mars 2002) ;

- un système d'échange multilatéral ouvert supprimant les barrières aux échanges imposées aux pays en développement (engagement de la conférence de l'OMC à Doha en 2001).

Il n'est donc guère étonnant que les ONG de la société civile estiment ne pas avoir été écoutées, voire écartées des débats, et supplantées par les entreprises, qui ont investi dans ce sommet des sommes considérables afin de valoriser au maximum leur image de marque écologique auprès de l'opinion publique et des responsables politiques. Les ONG reprochent ainsi aux gouvernements un « tragique manque de volonté de traduire les principes de Rio en actions concrètes » et estiment que la mondialisation, telle qu'elle est conçue et développée actuellement, ne peut que continuer à creuser le fossé entre sociétés riches et pauvres. Le fait que l'emplacement du Forum des ONG ait été placé à l'opposé du lieu de la conférence officielle, alors que la localisation des stands entreprises se situait à proximité de cette dernière, a été vivement critiqué²⁶.

²⁶ Ces diverses réflexions illustrent bien la difficulté d'une appréciation quelque peu objective des résultats de cet important événement. Sans ignorer ou minimiser les grandes et petites déceptions constatées, il nous semble indéniable que, malgré tout, des progrès sont en route, en rapport direct ou indirect avec une telle conférence :

- la prise de conscience se développe dans toutes les couches, tous les secteurs de la société,

- le dialogue se développe, lui aussi, et il est de plus en plus reconnu que tant les politiques, que les entreprises et la société civile ont à participer ensemble au défi d'un développement durable et solidaire ; preuve, par exemple l'appel conjoint lancé par l'organisation écologiste « Greenpeace » et le « World Business Council for Sustainable Development » aux gouvernements à combattre le changement climatique ;

- enfin, des initiatives positives apparaissent de plus en plus, telle p.ex. celle de l'Etat de Californie, qui a bravé le lobby de l'industrie automobile et des républicains en décidant de réglementer le niveau des émissions des gaz d'échappement des automobiles, dont le CO₂ ; plusieurs autres initiatives sont prises dans quelques dizaines d'autres états, ce qui est évidemment très encourageant.

A quand la 4^e conférence mondiale ? avec quelles espérances ?

La situation reste donc préoccupante et à divers égards dangereuse, car potentiellement source de conflits entre les hommes et entre les nations. En cette ère de mondialisation, l'instabilité écologique et sociale, des tensions ou conflits inter ethniques, l'épuisement de certaines ressources, de même que le sous développement, sont des menaces constantes contre la sécurité des peuples.

Ch. 4 Utilisation et partage des ressources naturelles, sources de conflits ou les éco-conflits

Certains problèmes environnementaux, peuvent être source de conflits pour plusieurs raisons. Ainsi en est-il, par exemple, lorsqu'il s'agit de graves problèmes de pollution ; lorsque l'accès à certaines ressources vitales - comme l'eau douce - est en cause ; lorsque le problème présente un caractère transfrontalier ou global (y compris les accidents) ; lorsque sont mis en cause des intérêts économiques importants ; ou lorsque se manifestent des conflits de souveraineté sur certaines ressources ou territoires. Les catastrophes naturelles (par exemple sécheresses et inondations), la désertification, la famine et autres pénuries de ressources peuvent entraîner des migrations, importante cause de conflits. Les exemples suivants illustrent dans quelle mesure le partage et l'usage des ressources naturelles peuvent être source de conflits²⁷.

Le grave problème de l'utilisation et du partage des ressources en eau est le type même de cause des conflits internationaux, et les pénuries qui se profilent en ce début de troisième millénaire risquent de s'exacerber. Ainsi, par

²⁷ Parmi les analyses des « éco conflits » citons, la revue *Défense*, n° 87, mars 2000. Le « Swedish Institute of International Affairs » a publié le résumé d'un colloque « Linking Security and Sustainable Development », Stockholm, 2002.

exemple, au Proche Orient le contrôle des eaux du Jourdain représente un enjeu important du conflit israëlo-arabe. L'utilisation des eaux du Tigre et de l'Euphrate est à l'origine d'un conflit permanent entre la Turquie (en amont) et la Syrie et l'Iraq (ce dernier étant totalement dépendant des ces deux fleuves). Pour développer l'est de son territoire, la Turquie a construit plusieurs barrages d'irrigation et hydroélectriques sur l'Euphrate qui réduisent considérablement les débits en aval. Il pourrait en résulter une perte d'eau de 40 % en Syrie et de 90 % en Iraq. Malgré un accord bilatéral Turquie-Iraq, la tension reste forte. L'utilisation du Nil est aussi source de conflit entre ses États riverains, à savoir l'Égypte, l'Éthiopie et le Soudan.

Par ailleurs, dans l'ex-URSS, perdurent des conflits quant au contrôle des fleuves Amu Darya et Syr Darya, qui alimentent la mer d'Aral. Ces conflits concernent le Turkménistan, le Tadjikistan, l'Ouzbékistan, le Kazakhstan et le Kirghizistan. Ils sont également relatifs à l'exploitation pétrolière en mer Caspienne : comment la répartir entre les cinq pays riverains : Russie, Kazakhstan, Turkménistan, Azerbaïdjan, Iran ?

L'inégale répartition des ressources en eau est tout particulièrement en cause. Quoique l'eau douce soit une ressource indispensable à la vie, elle est - au sens économique - peu ou pas valorisée et par conséquent très mal gérée. L'eau douce est en fait de plus en plus rare. Sur les 40 000 Km³ d'eau douce disponibles annuellement sur la planète, 12 500 sont en fait disponibles pour la consommation dont la moitié est gaspillée. La demande d'eau, quant à elle, double tous les 20 ans. En outre, les ressources en eau sont inégalement réparties entre les régions du monde et entre les catégories sociales (en 1990,

1,2 milliard de personnes parmi les plus pauvres n'avaient pas accès à de l'eau de qualité satisfaisante, aujourd'hui encore environ 20 % de la population mondiale n'ont pas accès à l'eau potable). Aussi, la répartition et l'usage de cette précieuse ressource deviennent ils, très rapidement un enjeu économique et politique d'une importance croissante. L'eau peut s'avérer indirectement facteur de conflit lorsque l'accès à la ressource et la sécheresse provoquent des migrations de masse.

De nombreux autres exemples pourraient être cités (Moyen-Orient, Afrique et Asie notamment), et le Secrétaire Général des Nations Unies, Kofi Annan déclarait en mars 2001 : « Une féroce concurrence pour l'utilisation des eaux douces pourrait bien devenir une source de conflits et de guerres à l'avenir ²⁸ ». Toutefois, certains pensent qu'au contraire, l'eau a été de tous temps l'objet d'une intense coopération entre les pays : de nombreux accords multilatéraux sur l'environnement, conventions et traités internationaux touchent au domaine de la gestion de l'eau. Si donc il existe des conflits réels et potentiels, il y a place pour la concertation et la coopération ; on peut le constater même dans le cas très difficile du conflit Israëlo-arabe.

Le partage des *ressources halieutiques* est également concerné. En effet, les pêcheries constituent un autre domaine important d'éco-conflits. Les prises de pêche dans les océans ont été multipliées par cinq, depuis la deuxième guerre mondiale (soit 86 millions de tonnes en 1989 et plus de 97 millions de tonnes en 1995). Les techniques modernes

²⁸ Cité par Sandra L. Postel et Aaron t. Wolf, « Dehydrating Conflict » in *Foreign Policy*, Sept-Oct 2001.

de pêche, et des subventions massives (50 milliards de dollars par an) entraînent un épuisement rapide des ressources halieutiques mondiales. Bien que la règle internationale de la zone des 200 miles régule en principe les pratiques et les territoires de pêche, les conflits sont fréquents, par exemple : Canada/États-Unis, Espagne/France, Islande/Norvège, Japon/Russie, Chine/Philippines.

Le partage et l'usage, voire le transport, de *ressources énergétiques* comme le pétrole, gaz naturel, minéraux, peuvent aussi être source d'éco-conflits. Ainsi, par exemple, la guerre dite des « Malouines » entre le Royaume-Uni et l'Argentine, avait pour toile de fond le contrôle de gisements de pétrole et de gaz naturel, la zone économique des 200 miles marins donnant souvent lieu à des conflits, parfois violents. De même, en Tchétchénie le contrôle des oléoducs ne peut-il pas être considéré comme une des causes importantes du conflit régional qui y règne actuellement ?

La dégradation des sols et la désertification, donc le mauvais usage de cet élément essentiel à notre survie est également source de conflit. Au delà des grands déserts existants, on estime que plus de 70 % des terres arides et semi-arides (soit le quart de la superficie émergée du globe), réparties sur une centaine de pays, sont en voie de devenir infertiles. Or, près de 900 millions d'êtres humains habitent ces régions fragiles. Et la FAO estime que 135 millions de personnes sont confrontées à la famine ou à la migration forcée en raison de l'infertilité de ces terres. La désertification n'est que secondairement causée par les changements climatiques. Elle est surtout le résultat de mauvaises pratiques agricoles telles que surpâturage, culture excessive et parfois inadaptée, déforestation, pratiques

inadéquates d'irrigation et de drainage. Autant de sources d'insécurité environnementale et de conflits. Les guerres civiles en Somalie et Éthiopie sont étroitement liées à cette paupérisation causée par la désertification. La Convention sur la lutte contre la désertification signée un 1994 par 115 États, et ratifiée par 60, est destinée à s'attaquer à ce problème.

Enfin, si l'usage et le partage des ressources naturelles peuvent être source de tensions, leur utilisation en tant que réceptacles de nos déchets, avec les conséquences que cela entraîne (comme, notamment, la pollution et le changement climatique), peut également être à l'origine de tels conflits.

Ainsi, *l'exportation des déchets dangereux vers les pays en développement* pourrait être à l'origine de conflits. Avant la signature de la Convention de Bâle sur le contrôle des mouvements internationaux de déchets toxiques en 1994 (non ratifiée par les États Unis), de nombreux pays les avaient exportés vers des pays en développement. De même en ce qui concerne la *pollution de l'air et de l'eau*. La pollution de l'air qui traverse pays et continents (pluies acides en Europe centrale et du nord, aux États Unis et au Canada ; feux de forêt à Sumatra et Bornéo durant l'été 1997), sont source de dommages entre pays et donc potentiellement de conflits, notamment économiques. Il en est de même pour la pollution de l'eau, notamment lorsqu'il s'agit de fleuves transfrontaliers. De plus, le réchauffement de l'atmosphère, et les très grands changements climatiques qu'il risque de provoquer : changement du régime des pluies, élévation du niveau de la mer, multiplication des cyclones, tornades et autres catastrophes naturelles, est sous estimé. Ce problème est aggravé du fait que les gaz à effet de serre ont une longue durée de vie. Réduire leur émission

entraîne par ailleurs des répercussions économiques et financières considérables.

Des conflits économiques importants sous-tendent les négociations internationales en matière d'environnement. Nous assistons à une véritable guerre économique, liée notamment aux lobby énergétiques, des transports et autres industries fortes consommatrices d'énergie. On voit donc que la « sécurité environnementale » soulève en fait des questions cruciales de survie, de sécurité nationale et de développement économique. C'est une donnée, sinon entièrement nouvelle, du moins de plus en plus pressante, de la géopolitique, accentuée par la raréfaction des ressources.

Par ailleurs, la pression démographique semble être une cause importante de dégradation de l'environnement, tout particulièrement de surexploitation des ressources. La population des pays en développement représente 80 % de la population mondiale, et leur croissance démographique est quatre fois plus rapide que celle des pays industrialisés. Dans ces pays pauvres, s'est installé un processus cumulatif de détérioration de l'environnement qui sape, peut-être irrémédiablement, le substrat même du développement. Ces phénomènes nombreux et complexes (érosion, déforestation, surexploitation des ressources, salinisation, désertification), engendrent par ailleurs des répercussions mondiales.

Néanmoins, si la pression démographique est incontestablement source de dégradation de l'environnement en de nombreux points du globe, des

chercheurs tendent à démontrer que ce phénomène n'est pas systématique²⁹. En effet, il est classique d'affirmer qu'une des causes essentielles de dégradation de l'environnement est la surpopulation. La pression démographique exercée sur le milieu étant à l'origine des problèmes écologiques, la surpopulation engendrant une surexploitation. Cela est probablement vrai dans des lieux déterminés, comme certaines zones d'Afrique où règne un climat quasi désertique, de même que par exemple au Guatemala où de nombreuses zones sont défrichées pour être transformées en terres de culture. Mais, existe-t-il réellement une corrélation objective importante entre surpopulation et surexploitation ? Les faits incitent à la prudence. Ainsi, si nous reprenons l'exemple du Guatemala, seulement 2% des propriétaires accaparent les 2/3 des terres cultivables ! Ne s'agit-il là pas plutôt d'un problème de distribution des terres ? Le Paraguay, un des pays avec la plus basse densité de population d'Amérique Latine, figure parmi ceux qui ont le plus fort indice de déforestation ! De même, la destruction de la forêt amazonienne au Brésil n'est pas tant à imputer à l'augmentation de la population, qu'au refus d'engager une indispensable réforme agraire et à résister à la destruction de la forêt à des fins de surexploitation du bois, ou au défrichement à des fins agricoles. Il serait donc plus juste de parler d'un ensemble de facteurs technologiques, démographiques, sociaux, politiques et économiques, sans oublier les milieux financiers, comme origine des problèmes environnementaux. Heureuse constatation : le développement démographique se ralentit, et se révèle

²⁹ MENACHO Joaquin « *El reto de la Tierra, ecología y justicia en el siglo XXI* », Cuadernos Cristianism i justicia n°89, abril 1999, Fundacion Lluís Espinal, Barcelona (Espagne).

moins important que prévu. L'extension de l'éducation dans les pays en développement y contribue certainement.

Par ailleurs, existe-t-il systématiquement une véritable corrélation entre dégradation de l'environnement et pauvreté ? Si nous retenons l'exemple de l'émission de gaz à effet de serre, il est évident que les pays industrialisés sont ceux qui émettent le plus de dioxyde de carbone par habitant. Néanmoins, un document du World Resources Institute, utilisé lors de la conférence de Rio en 1992, a institué une équivalence entre l'émission de carbone dans l'atmosphère et la déforestation. D'après celui-ci, toute réduction de la superficie forestière équivaut à perdre de la capacité à absorber du CO₂. Dans ce document, il n'est nullement tenu compte des très importantes vagues de déforestation autrefois pratiquées par les pays développés qui pourraient, selon certains, justifier l'idée d'une dette écologique contractée par ces derniers envers la planète.

D'autres calculs ont permis de mesurer la quantité de pollution induite par la production d'un dollar de richesse dans chaque pays. Il en résulte, que les pays pauvres pollueraient plus que les riches pour une production finale moindre ! Mais, il n'était nulle part fait mention du caractère de première nécessité ou non du bien ainsi produit, ce qui semble pourtant déterminant. La production de riz dans un pays asiatique n'ayant bien évidemment pas le même caractère vital que celle d'un parfum dans un pays riche. N'est-il pas enfin temps pour nos pays développés d'accepter ouvertement leur importante part de responsabilité dans les processus de dégradation de l'environnement, sans chercher à s'en décharger sur les pays en développement ?

Notre niveau de vie constitue en effet une source de pression considérable sur les ressources, notamment sur celles des pays pauvres qui en possèdent la très grande majorité. Ils produisent pour nous des biens à moindre coût, au détriment de leur propre autosubsistance, nous bradent certaines de leurs ressources en raison notamment de la variation des cours d'achat, au risque d'en épuiser le renouvellement. Par ailleurs, les pays développés reprennent d'une main ce qu'ils ont donné de l'autre : ainsi, les subventions versées par les pays de l'OCDE (notamment aux secteurs agricole, énergétique, pêcheries et industrie), estimées à 400 milliards de dollars par an, ainsi que les mesures protectionnistes (barrières tarifaires et non tarifaires) entraînent un manque à gagner de quelques 43 milliards de dollars pour les pays en développement, chiffre à comparer aux 51,4 milliards d'aide publique au développement des pays de l'OCDE en 2001³⁰.

La pression des échanges commerciaux internationaux entraîne des conséquences graves pour l'environnement. Les pays en développement sont très dépendants de leurs ressources primaires. Pour les plus pauvres, l'agriculture représente un tiers du PIB³¹ et les deux tiers de l'emploi ; les produits primaires environ la moitié des exportations. La détérioration des termes de l'échange, le poids exorbitant de la dette poussent ces pays à accroître leurs exportations pour couvrir les déficits. C'est ainsi, par exemple, que l'augmentation du prix de l'énergie a acculé certains pays africains à un déboisement intensif, afin de se procurer des combustibles de remplacement notamment

³⁰ Sources : OCDE et Banque mondiale.

³¹ UNDP, *Human Development Report* 1999, Oxford University Press, tableau 12.

pour la cuisson des aliments en région saharienne. Les pays d'Amérique latine ont, pour leur part, intensifié l'exploitation de leurs ressources primaires afin de développer leurs exportations. Se déroule alors un processus cumulatif de détérioration de l'environnement et de paupérisation. On a calculé que la surexploitation des ressources naturelles réduisait le PIB mesuré un Indonésie de 17 % et que la perte en ressources naturelles du Costa Rica, sur une décennie équivalait à une année de PIB (estimations du *World Resources Institute*).

Ainsi, d'une certaine manière, le clivage nord-sud a été encore plus approfondi par la crise écologique. Il est difficile d'admettre que la croissance économique continue à évoluer de la sorte. Elle doit être aujourd'hui repensée et réorientée. Pour promouvoir la justice, il est indispensable de penser à l'autre, d'accepter un certain partage. D'après l'idée développée par Herman Daly, il faudrait établir des mesures raisonnables d'exploitation. Le problème des changements climatiques en représente une illustration : le maximum d'émission de CO₂ par personne et par an ne devrait pas dépasser une certaine limite prédéterminée. Un calcul semblable pourrait se faire dans d'autres domaines. Il faut respecter des limites et réaliser la justice, dans le respect de celles-ci.

Néanmoins, s'agissant des changements climatiques, il semble indispensable de souligner ici, que la lutte contre les émissions des gaz à effet de serre (CO₂, méthane, NO_x, CFCs) n'a vraiment de sens que si tous les pays s'y engagent. Et la participation des pays en développement et dits en transition est essentielle (par exemple, la Russie et la Chine représentent plus de 20 % du total des émissions de CO₂). A l'heure actuelle, c'est le refus de signer l'accord de Kyoto de la part des Etats-Unis (dont les émissions représentant

25% de l'ensemble de la planète) qui pose problème pour une réduction significative des gaz à effet de serre. Le Canada, le Japon et la Chine ont en effet décidé de signer, ce qui isole vraiment ce grand pays. Les programmes d'aide aux pays d'Europe Centrale et Orientale (ex Europe communiste) comportent également un volet environnemental pour la réparation d'une véritable désolation écologique et pour la lutte contre les pluies acides et les gaz à effet de serre dont ces pays ont été de forts émetteurs. Notons, par souci d'objectivité, que ces pays possèdent encore, contrairement aux pays d'Europe occidentale, de vastes zones naturelles (souvent protégées), réellement vierges, à la diversité biologique unique. Ainsi, se met en place une nouvelle donne des relations internationales.

Actuellement, le capital ressource continue à diminuer presque partout et les capacités de régénération de la nature sont souvent dépassées, tant par la quantité que par la diversité des déchets et des résidus que nous produisons. Nous avons abouti à cette situation surtout à cause de notre volonté viscérale du « toujours plus » ; mais aussi en raison d'un usage insuffisant des moyens technologiques performants actuels. Or, si ces derniers bénéficient aux pays développés, les pays en développement ne peuvent souvent se les « offrir » et supportent trop souvent les conséquences négatives.

Dans d'innombrables cas, les pays du nord exploitent les ressources du Sud sans que ces derniers en bénéficient dans des proportions correctes. Ainsi, pour ne citer qu'un exemple, les forêts d'Asie du Sud-Est sont essentiellement dévastées pour l'exportation. L'encadrement par des règles strictes qui devraient régir l'import-export

étant aujourd'hui largement insuffisant. De plus, la répartition géographique de ressources vitales, comme l'eau, est très inégale : 1,3 milliards de personnes n'ont pas accès à l'eau potable ; alors que l'Américain peut disposer de 2150 m³ d'eau par an, le Nigérien n'en dispose que de 45 ! Néanmoins, malgré des tentatives de lutte contre ces situations d'injustice (comme en témoignent des conférences telles que celle de Rio sur l'environnement et le développement), l'ampleur des disparités entre pays riches et pays pauvres persiste, voire s'amplifie en dépit des programmes d'assistance et d'entraide. Ainsi, 20 % des pays les plus riches de la planète perçoivent 82,7 % du revenu mondial global, alors que les 20 % les plus pauvres n'en perçoivent que seulement 1,4 % ! Et les écarts ne font malheureusement qu'augmenter.

Parmi les explications figure l'inégalité énorme des flux commerciaux entre pays développés et pays en développement. Il faut souligner, que les États Unis portent dans ces problèmes une très lourde part de responsabilité. A la Conférence de Rio de 1992, ils furent le seul pays important à refuser de signer la Convention sur la diversité biologique (depuis signée, mais non ratifiée). Et, proportionnellement aux quantités importantes d'articles consacrés à ces questions (trois fois plus qu'en Europe)³², l'aide au développement distribuée est exactement inversée. En 2000 l'aide au développement en pourcentage du PIB s'élevait à 0,10 % pour les États Unis, contre 0,22 %, pour la moyenne des pays de l'OCDE³³ ; l'objectif étant de 0,7 % depuis Rio.

³² *Le Monde* du 22 juin 1999.

³³ Source : Comité d'aide au développement de l'OCDE.

D'ailleurs, dans le tiers monde, et plus particulièrement en Amérique latine, on est souvent très critique à l'égard du concept de développement durable en y voyant un piège imaginé par le « centre » au détriment de la « périphérie ». Aussi certains auteurs, tel le théologien péruvien Gustavo Gutiérrez, invitent-ils à envisager nos grands problèmes d'humanité (notamment dans les domaines économiques et écologiques) « à partir de l'envers de l'histoire », c'est-à-dire à partir de l'expérience de misère, et d'impuissance à prendre en main leur destin, d'environ 800 millions à un milliard d'êtres humains répartis à travers l'ensemble des pays en développement. Par solidarité inter humaine et, pour les Chrétiens, par respect d'une option préférentielle pour les pauvres, il faut répondre à cette invitation, afin de mieux percevoir la complexité de la réalité et de mettre en œuvre des mesures mieux adaptées. Aussi, en ce qui concerne nos pays riches, ne pourrait-on pas envisager, les problèmes à partir de l'expérience des plus humbles ? Ceci constituerait une méthode originale et certainement très enrichissante.

On voit donc que l'ensemble de ces facteurs de criantes inégalités sont porteurs de cruelles injustices et de dangereux germes de conflits aussi bien à l'échelle locale, nationale qu'internationale.

L'urgence d'une solidarité nouvelle

(extrait du message pontifical du 1er janvier 1990 : « La paix avec Dieu créateur, la paix avec toute la Création »)

« La crise écologique met en évidence la nécessité morale urgente d'une solidarité nouvelle, particulièrement dans les rapports entre les pays en voie de développement et les pays à forte

industrialisation. Les Etats doivent se montrer toujours plus solidaires et complémentaires, pour promouvoir le développement d'un environnement naturel et social paisible et salubre. Par exemple, on ne peut demander aux pays récemment industrialisés d'appliquer à leurs jeunes industries des normes contraignantes par rapport à l'environnement, si les États industrialisés ne sont pas les premiers à les appliquer chez eux. En ce qui les concerne, les pays en voie d'industrialisation ne peuvent moralement reproduire les erreurs faites par les autres dans le passé, et continuer à dégrader l'environnement par des produits polluants, par la déforestation excessive ou l'exploitation illimitée des ressources qui s'épuisent. Dans le même ordre d'idées, il est urgent de trouver une solution au problème du traitement et de l'élimination des déchets toxiques.

Toutefois, aucun plan, aucune organisation ne pourra réaliser les changements envisagés, si les responsables des nations du monde entier ne sont pas vraiment convaincus de la nécessité absolue de cette solidarité nouvelle appelée par la crise écologique et essentielle à la paix. Cette exigence même créera des occasions favorables pour consolider les relations pacifiques entre les États. »

Ch. 5 - Une dynamique de paix pour un authentique développement humain

Le jour du Sabbat, les juifs s'arrêtent de travailler, c'est une façon de reconnaître que le Maître du monde est Dieu et non point l'homme ; il s'agit de prendre une distance par rapport au monde qui n'appartient pas à ce dernier. Le Sabbat ramène ainsi au temps et au rythme de la nature. De même, le Jubilé est une année consacrée à Dieu et au repos de la terre. Des institutions judaïques comme le Sabbat et le Jubilé visent, entre autres, une réconciliation des hommes entre eux, ainsi qu'avec Dieu et sa Création. Le Jubilé de l'an 2000, a été l'occasion de nous remémorer cette signification originelle.

a) - Paix entre les hommes : une gestion solidaire des ressources naturelles

Si aujourd'hui les ressources naturelles commencent à faire l'objet d'une politique de développement durable, c'est surtout parce qu'elles sont de nouveau appréhendées comme étant communes à tous les hommes, dans l'espace et dans le temps. Cette reconnaissance d'un « patrimoine commun de l'humanité » induit obligatoirement solidarité et concertation pour l'utilisation et le partage de ces ressources. En effet, accorder le statut de patrimoine

commun à un bien étant intrinsèquement valorisant et révélateur d'une préférence pour l'intérêt collectif, entraîne obligatoirement l'application d'un mode de gestion spécifique. Adaptée aux particularités des éléments naturels, cette gestion patrimoniale possède plusieurs caractéristiques :

- elle tend vers une préservation tant quantitative que qualitative des biens eux-mêmes, mais également de leurs capacités de régénération ou de reproduction ;

- elle a une finalité successorale, donc elle se préoccupe du futur ;

- elle favorise la conciliation tant entre les différents usages d'une même ressource naturelle, qu'au sein d'un même usage entre les différents usagers.

Il s'agit donc d'un mode de gestion solidaire et concerté, qui devrait permettre un juste partage des ressources dans l'espace et dans le temps et respecter les spécificités de chaque communauté humaine. Ainsi, à travers le concept moderne de patrimoine commun de l'humanité, l'homme contemporain semble ne pas avoir oublié qu'en période de crise : « le droit naturel ordonne que les biens soient pour l'usage commun de tous ceux qui en ont vitalement besoin. »³⁴

La sauvegarde de l'environnement fait d'ailleurs partie intégrante de « l'intérêt général de l'humanité »,

³⁴ Marie-France Renoux-Zagamé, *Les origines théologiques du concept moderne de propriété*, thèse de droit, Paris, 1983.

comme le reconnaissent dans leur préambule de nombreuses conventions internationales relatives à la protection de la nature, telles par exemple, la Convention africaine de 1968 pour la conservation de la nature, ou bien encore celles de Bonn et de Berne, ou celle de 1992 sur la diversité biologique.

L'application pratique de la notion juridique de « patrimoine commun de l'humanité » concerne, quant à elle, les zones situées au-delà des limites des juridictions nationales telles que les hautes mers, l'Antarctique, l'espace extra-atmosphérique et la couche d'ozone. Le principe de souveraineté permanente ne s'applique généralement pas aux ressources de ces zones. Bien que le patrimoine commun de l'humanité puisse être utilisé par toutes les nations de manière légitime et raisonnable dans un esprit de paix, aucune nation ne saurait se l'approprier. Les pays devraient coopérer à la préservation et à l'utilisation durable des ressources naturelles du patrimoine commun de l'humanité et, dans l'application la plus littérale de ce principe, devraient partager la richesse économique de ces zones. Par exemple, la notion de patrimoine commun a été appliquée à la protection de l'Antarctique et la décision a été prise de faire de ce continent l'équivalent d'un parc mondial, avec des droits d'exploitation très restreints, du moins au cours d'une période de cinquante ans.

Néanmoins, la notion de « patrimoine commun de l'humanité » suscite des controverses lorsqu'elle s'applique à des ressources qui présentent un intérêt pour la communauté internationale sans pour autant être situées, à strictement parler, en dehors des juridictions nationales, par exemple, lorsqu'il s'agit d'actions visant à lutter contre le changement climatique, à préserver la diversité biologique ou à protéger les espèces menacées. Dans ce contexte, la

notion de patrimoine commun de l'humanité peut entrer directement en conflit avec celle de souveraineté permanente sur les ressources naturelles. Mais l'expression « patrimoine commun de l'humanité » est souvent employée dans un sens large, alors que son utilisation à des fins juridiques devrait exclusivement se limiter au sens qui lui est attribué dans la convention des Nations Unies sur le droit de la mer, ainsi que dans le Traité des Nations Unies sur l'espace extra-atmosphérique.

C'est pourquoi le compromis réalisé dans la Convention sur la diversité biologique et dans la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques admet qu'il existe certaines « préoccupations communes » à l'humanité. Cela sous-entend que, dans certains cas, des activités ou ressources qui relèveraient autrement des pouvoirs de souveraineté des États nation pourraient exiger une certaine forme de gestion en coopération. Même si le cadre théorique pour une gestion internationale de l'environnement est ainsi créé, il faudra agir cas par cas pour donner un contenu opérationnel à cette notion de « préoccupations communes. »

Les frères en Abraham, eux aussi, prônent indistinctement un partage équitable des biens de ce monde, entre tous les hommes. Ainsi par exemple Ghaleb Bencheikh, dans le cadre de sa contribution au colloque « Développement durable et nouveaux modes de vie : un défi pour nos sociétés », nous explique-t-il que d'après l'Islam : « L'homme vient au monde nu et quitte le monde entièrement nu. Des biens dont il a pu jouir pendant sa vie, il n'a que l'usufruit. Il en a eu la charge, a dû les faire fructifier... Mais, du point de vue spirituel, il n'est propriétaire de rien. C'est à Dieu seul qu'appartiennent les

biens terrestres et célestes. L'équi-répartition des richesses est instituée comme un droit divin. »

Emile Moatti, lors de la même rencontre, a présenté l'approche judaïque du partage dans l'esprit sabbatique de la façon suivante : « Ce qui caractérise le Sabbat c'est le partage du pain et du vin. C'est Melchisedech (roi de la Jérusalem à venir) qui apporte à Abraham le pain et le vin. Or, Abraham revenait d'une guerre pour sauver son neveu pris en otage. Au moment de partager le butin, Abraham déclare « un fil de vêtement ou une courroie de chaussure je ne les prendrai pas ». En clair, je n'ai pas fait la guerre pour m'enrichir. Avec Abraham, l'homme nouveau ne va plus répondre à ses instincts d'enrichissement et de domination, il va les surmonter au profit d'une vraie communion. Le pain (« *herem* » en hébreu) a la même racine que la vie économique. Le partage du pain est un message de partage de la vie économique et le non partage aboutit à la guerre. Le vin, c'est le partage de la connaissance. Ainsi, le Sabbat bien vécu nous entraîne à une économie de partage sur le plan économique et sur le plan de la connaissance. Pour aboutir à une communion parfaite entre les hommes et la jubilation dans l'adoration de Dieu. Les temps messianiques, pour nous, c'est l'extension du Sabbat à toute la semaine. »

Les chrétiens, quant à eux, insistent également sur cet impératif éthique.

Partage équitable avec les autres régions du monde

(extrait des recommandations adoptées lors du 2ème Rassemblement Oecuménique Européen (ROE2), Graz-1997)

Nous recommandons aux Églises européennes, dans l'esprit de l'Année sabbatique de promouvoir le mouvement en faveur de

L'annulation de la dette des pays les plus pauvres, et ce, au début du nouveau millénaire, date symbolique.

Nous recommandons aux Églises de rappeler dans leurs pays respectifs qu'il y a 25 ans déjà, les Nations unies ont proposé à titre indicatif que 0,7% du produit national brut soit consacré à l'aide au développement. Nous recommandons également que les Églises s'engagent à affecter 2 % de leurs revenus à l'aide au développement.

Nous recommandons aux Églises d'appuyer les initiatives chrétiennes exemplaires dans le domaine de l'activité économique, qu'elles organisent des campagnes contre le travail des enfants, le tourisme sexuel, la traite des femmes, et d'autres formes d'exploitation.

Nous recommandons aux Églises d'accorder la priorité dans leurs programmes pédagogiques à la formation œcuménique, en soulignant les questions de portée planétaire et l'importance du partage des richesses matérielles, culturelles et spirituelles.

Favoriser une bonne entente entre les hommes, en ce qui concerne la gestion des ressources naturelles communes, est indispensable. Dans cette optique, la Déclaration de Rio de 1992 souligne la nécessité d'associer aux politiques de demain les nouveaux acteurs du développement, à savoir les femmes (principe 20), les jeunes (principe 21), et surtout les peuples autochtones et autres collectivités locales. Ainsi, d'après le principe 22 : « Les populations et communautés autochtones et les autres collectivités locales ont un rôle vital à jouer dans la gestion de l'environnement et le développement, du fait de leurs connaissances du milieu et de leurs pratiques traditionnelles. Les États devraient reconnaître leur identité, leur culture et leurs intérêts, et leur accorder tout l'appui nécessaire, et leur permettre de participer efficacement à la réalisation d'un développement durable. »

En effet, au delà des conflits locaux entre autochtones et autres collectivités locales ou entre communautés frontalières rivales, - de manière plus générale -, l'enjeu des rapports Nord-Sud et Est-Ouest se situe davantage dans le dialogue et la connaissance mutuelle, dans le respect des spécificités, dans l'enrichissement réciproque. Autrement dit, dans la détermination à faire émerger, selon l'idée forte de Gratien (moine de Bologne, rédacteur au XII^{ème} siècle des prémisses du code de Droit Canon), une « concordance des discordances ».

L'échange et la concertation en matière de gestion et de sauvegarde de l'environnement, peuvent non seulement éviter des conflits, mais également contribuer à créer des liens amicaux entre les peuples. Ainsi, par exemple, dans le cadre des Symposiums de Klingenthal (déjà cités) durant lesquels se réunissent des écoles de pensée et des courants spirituels très divers - et qui, pourtant, se déroulent toujours dans un authentique esprit fraternel - sont dégagées des préoccupations éthiques communes. L'idée maîtresse de « l'appel de Klingenthal » (1995 v. annexe) constitue d'ailleurs, en elle-même, un véritable plaidoyer pour la paix entre les hommes : « ... nous estimons devoir agir ensemble, unir nos efforts pour que nos différentes approches spirituelles et culturelles, loin de constituer des obstacles ou des freins à la coopération, soient des sources d'enrichissement. »

L'eau, facteur de paix au Moyen-Orient ?

D'après Norbert Lipszyc

Il s'est tenu au début de l'année 2000 un colloque important sur la sécheresse au Moyen-Orient. Important car il a rassemblé à

Ramallah des experts et responsables de l'eau de l'Autorité Palestinienne, d'Israël et de la Jordanie. Important car il a permis de faire un bilan exact de la situation des ressources et consommations d'eau de cette population de 12 millions d'habitants située entre la frontière orientale de la Jordanie et la côte israélienne sur la Méditerranée. Reflétant la situation politique, c'est un américain qui a présidé ce colloque.

Ses conclusions sont claires: sans un management très serré de l'eau dans cette région elle vivra en situation de pénurie pour longtemps. Les nappes phréatiques s'assèchent car surexploitées, les rivières sont détournées pour irriguer des cultures tropicales, et les pluies qui tombent sur le désert restent inexploitées. La gestion globale des nappes phréatiques et des eaux d'écoulement ne peut se faire que communément, sans tenir compte des frontières.

Les résultats de l'étude ont été publiés sous forme d'un livre de 225 pages. Son objectif est de guider la Banque Mondiale et les donateurs européens qui financent l'Autorité Palestinienne dans leurs choix d'investissements à réaliser. L'équipe, qui comprenait des chercheurs des 3 entités, a présenté ses résultats à Yasser Arafat, et aux Académies des Sciences israélienne et jordanienne, qui les présenteront à leurs gouvernements respectifs. Le principal intérêt scientifique a été de rassembler pour la première fois l'ensemble des données régionales concernant l'eau, suivant des standards communs.

Les contacts sur l'eau et sur la protection de l'environnement entre ONG et universitaires israéliens et palestiniens ont pavé le chemin de la paix. La Société pour la Protection de la Nature en Israël, SPNI, principale ONG du pays, a dès les années 80 eu des contacts avec des enseignants palestiniens pour leur fournir du matériel en arabe sur la protection de l'environnement. Ces contacts sont maintenant officialisés par des camps annuels où participent adolescents israéliens, jordaniens et palestiniens. Les premiers colloques entre universitaires israéliens et palestiniens sur l'eau se sont tenu dès 1991 et ont montré aux politiques qu'une solution

conjointe était possible, et donc que ce qui apparaissait comme un obstacle insurmontable pouvait au contraire rapprocher les deux peuples. Cela a abouti dès 1993 après les accords d'Oslo, à des propositions communes aux responsables des deux entités pour un usage partagé des nappes phréatiques suivant les lignes déjà proposées par Lowdermilk, expert américain appelé par la SDN, dans les années 30.

De plus, lors de la Conférence de Rio de 1992, l'éradication de la pauvreté a été présentée comme étant une condition *sine qua non* pour un véritable développement. En effet, d'après le principe 5 de la Déclaration de Rio : « Tous les États et tous les peuples doivent coopérer à la tâche essentielle de l'élimination de la pauvreté, qui constitue une condition indispensable du développement durable (...) ».

Aussi, fut pris l'engagement de porter, « le plus tôt possible », l'aide au développement à 0,7 % du PIB des pays industrialisés (décision pourtant déjà prise par l'ensemble des pays des Nations Unies en 1967, et presque jamais appliquée). Nous sommes toutefois bien loin du compte, puisque l'aide publique au développement, comme cela a été souligné précédemment était en 2000 en moyenne de 0,22 % du PIB des pays de l'OCDE. Il ne suffit donc pas de prendre des engagements, encore faut-il les tenir ! Par ailleurs, l'aide publique au développement est souvent inadaptée, voire absorbée par l'irresponsabilité des élites locales et la corruption. Néanmoins, il faut souligner que si l'aide d'origine étatique est actuellement en baisse, celle apportée par les ONG est en constante augmentation.

Comme on l'a souligné dans la première partie de cette étude, l'esprit du développement durable implique la

solidarité plutôt que la recherche exclusive de rentabilité à court terme.

Par ailleurs, nous assistons actuellement au phénomène de mondialisation, brusquement mis en exergue dans l'opinion publique par l'échec de la conférence de l'Organisation Mondiale du Commerce (OMC) à Seattle en décembre 1999, et la poursuite d'une certaine contestation populaire lors du Forum de Davos, en janvier 2000 ou à Gêne en 2001. Si les débordements relevés à ces occasions sont condamnables, il faut par contre se réjouir du réveil et du rôle assumés par la société civile et les organisations non gouvernementales (ONG) en faveur d'une « mondialisation à visage humain », prônant la valorisation de la diversité culturelle, sociale, et... économique. Il ne s'agit pas de répudier la globalisation, ni l'institution de l'OMC. Mais, en ce qui concerne la première, il faudrait relativiser le paradigme du libre échange effréné ; quant à l'OMC, elle doit incontestablement jouer un rôle d'arbitre, en privilégiant les valeurs humaines et la solidarité, plutôt que de favoriser les positions dominantes. La mondialisation doit surtout réussir à faire régresser la « pauvreté globale », celle des laissés pour compte par le néolibéralisme moderne et qui empire selon certains spécialistes. « Cela ne pourra pas ne pas déboucher sur un affrontement », avertit James Wolfensohn, président de la Banque mondiale. « Il faut s'attendre à un retour de flamme sur le plan économique, à moins de replacer l'humain au centre du dispositif », remarque à son tour le philosophe iranien Seyyed Hossein.

Cela étant, on doit noter des évolutions positives : en matière d'aide au développement, notons le « Consensus de Monterrey » (résultant de la Conférence internationale sur le financement du développement qui s'est tenue à Monterrey, Mexique les 21-22 mars 2002) par lequel les pays

du G8 « exhortent les pays développés à déployer des efforts concrets pour porter le niveau d'aide publique au développement à 0,7 % du PIB . » Toutefois, le prix Nobel d'économie, Amartya Sen, s'inquiète d'un document « très optimiste par son éloquence, mais assez timide quant à l'ampleur probable de l'aide financière »³⁵. Quant à la participation de la « société civile », la communauté internationale a reconnu l'importance et la nécessité d'instaurer une concertation réelle : ainsi, le sommet de Johannesburg sur le développement durable a réservé une place importante aux propositions des ONG, syndicats et organisations industrielles, propositions dites de « type 2 » comprenant des initiatives du secteur privé et de la société civile en général pour promouvoir le développement durable. Ces initiatives seront suivies et évaluées par les Nations Unies.

Pour mieux répondre à ces questions éthiques, les chrétiens pourront se référer à l'enseignement social, souvent d'avant garde, des Eglises et promouvoir une mondialisation dans l'esprit de la Pentecôte, privilégiant la solidarité et le développement en respectant les diversités tant culturelles que sociales et spirituelles.

Maîtriser la mondialisation

(Maîtriser la mondialisation, Justice et Paix - France, 1999)

L'universalisme chrétien s'ancre dans le récit de la Pentecôte. Après que des langues de feu se furent posées sur la tête des apôtres réunis, ceux-ci devinrent capables de comprendre différentes

³⁵ « Johannesburg, pourquoi faire ? » *Le Monde*, 23 août 2002.

personnes ne parlant pas la même langue et de se faire comprendre d'elles, d'annoncer ainsi le message de Jésus à tous les peuples. Ce message s'adresse à tous les hommes sans que ceux-ci aient besoin, pour l'accueillir, de devenir semblables les uns aux autres. Le christianisme naissant se situe donc d'emblée dans une perspective que l'on qualifierait aujourd'hui de mondialiste, mais d'un mondialisme lié au respect de la diversité. (...) Ce mondialisme naissant s'affirme à propos des hommes et des peuples, il ne prend pas comme sujet la richesse — on dirait aujourd'hui l'économie, ou la puissance — mais la communication et la compréhension entre les peuples. (...)

Le récit de la Pentecôte interdit aux chrétiens, en raison de l'universalisme auquel ils sont appelés, de rejeter en bloc la mondialisation, puisque celle-ci concerne tous les hommes. Mais il n'autorise pas une approbation globale pour autant. Chaque aspect de la mondialisation doit être soumis à un jugement fondé sur trois critères. A-t-il l'homme et son développement comme sujet premier ? Intéresse-t-il tous les hommes ? Respecte-t-il leurs diversités ? L'universalisme chrétien n'est pas une fin en soi. Si les apôtres se mettent à se faire comprendre des étrangers, c'est pour propager la bonne nouvelle, celle de l'Incarnation et du salut pour tous. (...) À cet universalisme s'oppose celui de la tour de Babel. Les hommes, coupables d'avoir voulu construire une ville avec une tour dont le sommet pénètre les cieux, sont punis de deux manières : fragmentation des langues (qui rend la communication impossible) et dispersion sur toute la terre. (...) Ici, l'universalisme n'est ordonné qu'à lui-même et à la puissance : c'est pourquoi il disparaît, ainsi que l'unité des hommes et des langues. On se trouve exactement devant le négatif de la Pentecôte. (...)

La mondialisation actuelle peut pencher vers l'un ou l'autre de ces concepts. La globalisation du marché financier, par exemple, relève assez du modèle de Babel ; il en va de même du primat absolu de l'économie. À l'inverse, la diffusion des communications permet une meilleure expression des sujets, donc relève davantage du modèle de la Pentecôte. (...) L'universalisme de type « tour de Babel », fondé sur la réduction des diversités humaines à un seul modèle, niant à la

limite la notion même de sujet, mène en réalité à la dispersion des hommes et à l'impossibilité de se comprendre, donc aux conflits et aux violences. A cette conception s'oppose l'universalisme de la Pentecôte, assis sur la différence des sujets et leur autonomie, permettant à chaque peuple de comprendre les autres dans la visée d'une unité orientée vers le salut, le développement de tout l'homme et de tous les hommes. (...)

Aussi chacun d'entre nous devrait chercher, à son niveau, à orienter la mondialisation « vers une réelle unité des hommes à partir de la nécessaire diversité des sujets »³⁶.

La paix entre les hommes comporte donc une double dimension. Elle ne doit pas seulement s'entendre dans l'espace, elle doit aussi comporter une dimension temporelle. La Déclaration de Rio et la déclaration de Johannesburg ont le mérite d'avoir pris en compte les intérêts des générations futures. Le droit au développement, d'après son principe 3 de Rio, doit satisfaire équitablement les besoins des générations présentes et futures. En effet, la responsabilité vis-à-vis des générations futures doit constituer une nouvelle dimension de notre comportement éthique (mais cela est difficile à concevoir et surtout à réaliser). Car, « ... par notre comportement d'aujourd'hui nous préparons les conflits de demain ». Nous gaspillons et détériorons ce qui est vital pour les générations à venir, Il faut souligner, même si cela devrait être évident, que lorsque nous parlons de « générations futures », il ne s'agit pas seulement de nos propres descendants, mais également de ceux des peuples du Sud (v. Ch. 1).

³⁶ *Maîtriser la mondialisation*, Justice et paix, éditions du Centurion, Paris, 1999.

La notion d'équité entre générations reconnaît la responsabilité de chaque génération d'agir loyalement à l'égard de la génération suivante en lui léguant un patrimoine qui ne sera pas moins important que celui dont elle a elle-même hérité. La réalisation de cet objectif implique que l'accent soit mis sur l'utilisation durable des ressources naturelles pour les besoins des générations futures et que tout dommage irréversible de l'environnement soit évité (« soutenabilité forte »). La notion d'équité entre les générations a pris de l'importance depuis la Conférence de Stockholm en 1972, la Déclaration de Stockholm posant comme premier principe que « L'homme ... a le devoir solennel de protéger et d'améliorer l'environnement pour les générations présentes et futures... ». Après avoir été repris dans d'autres déclarations et accords environnementaux, y compris dans la Résolution de 1980 de l'Organisation des Nations Unies relative à la Responsabilité historique des États concernant la préservation de la nature pour les générations présentes et futures, le principe d'équité entre les générations a été réaffirmé à la CNUED en tant qu'axe central de l'orientation vers un développement durable. Comme l'indique le Principe 3 de la Déclaration de Rio, que nous rappelons ici, : « le droit au développement doit être réalisé de façon à satisfaire équitablement les besoins relatifs au développement et à l'environnement des générations présentes et futures. »

La diversité biologique, la protection des espèces sauvages menacées, des océans, de l'atmosphère terrestre etc. sont une affaire mondiale et qui concerne aussi bien les générations actuelles que les générations futures. D'ailleurs, en raison des interdépendances économiques et écologiques, le maintien d'un fonds de ressources ne peut se concevoir à l'échelle réduite d'une nation. D'autant plus, qu'environ 40 %

des ressources forestières mondiales et les deux tiers des espèces naturelles terrestres se trouvent sous les tropiques.

De fait, le développement durable traduit une étroite imbrication des interdépendances écologiques et économiques mondiales. Par exemple, les pays du Nord, qui ont besoin de l'immense réservoir biologique des pays de l'hémisphère Sud, doivent contribuer à sa bonne gestion et à sa conservation, non seulement au niveau de leurs politiques économiques nationales (par le biais de politiques d'échanges), mais également au niveau des politiques d'aide. Les pays du Sud ont besoin de maintenir leur stock de ressources naturelles, base de leur développement, de même que des technologies du Nord, nécessaires à cette conservation. Non seulement certaines matières premières risquent de s'épuiser mais surtout certains équilibres mondiaux de la biosphère sont menacés. La disparition irrémédiable d'espèces naturelles entraîne la perte directe de ressources telles que les plantes médicinales et menace les équilibres écologiques ; la surexploitation des forêts tropicales affecte l'équilibre climatique de la planète. S'agissant de la lutte contre les émissions des gaz à effet de serre, la participation des pays en voie de développement est également essentielle.

Vers une nation planétaire

(Maîtriser la mondialisation, Justice et Paix-France, 1999)

(...) La conception universelle de l'Homme est en train d'évoluer en profondeur sous l'influence de l'écologie et des progrès dans la compréhension interculturelle. Ces facteurs touchent à un point fondamental : le rapport occidental entre homme et nature. La culture et le développement européens ont reposé sur la séparation complète, transcendante, entre l'homme et tout le reste, englobé sous le terme de « nature ». Dans cette optique, la culture était

précisément ce qui écartait de l'état de nature, en dépit de quelques regrets passagers, alors que de très nombreux autres peuples non européens ne faisaient pas cette distinction. L'écologie, née au milieu du siècle dernier en Allemagne et diffusée seulement récemment, change les termes de cette séparation en montrant qu'au contraire l'homme, même radicalement supérieur en dignité, est relié à tout le reste et qu'il ne peut vivre bien que s'il prend conscience de ses relations avec ce reste. De leur côté, les sciences de la vie appuient cette nouvelle vision en mettant en évidence la continuité profonde de tout le vivant.

Cette évolution conceptuelle a deux conséquences capitales. La moins connue, mais non la moins importante, est de réduire le fossé qui nous séparait de bien des cultures que nous jugions primitives et de permettre à ces cultures de réintégrer la communauté mondiale. Désormais, nous devenons plus capables, par exemple, de comprendre les sociétés indiennes; par le biais de l'écologie, les peuples indiens subsistants peuvent se réintégrer dans la modernité. Des compréhensions mutuelles inédites sont en train de naître, y compris avec les grandes cultures asiatiques. L'autre conséquence est mieux connue: l'écologie amène à prendre conscience d'un destin doublement commun, entre les hommes et le reste de l'univers à travers les écosystèmes, entre les différents peuples à travers la propagation des pollutions, les changements climatiques et la limitation des ressources. Et ce destin amène à préconiser un « développement durable », c'est-à-dire qui intègre la responsabilité envers nos descendants.

Ainsi, les préoccupations écologiques favorisent-elles une vision communautaire et solidaire de la destinée humaine.

b) « Paix avec la Création » : pour une conversion des esprits et des comportements

S'agissant de la Création, en tant que concept théologique, plutôt que de parler de paix, il semblerait plus

juste de faire référence à la notion de « vie en harmonie avec la nature ». Néanmoins, la paix - au delà du simple comportement - reflète aussi un état d'esprit personnel, qui va déterminer notre attitude face à la nature. De plus, nombreux sont les peuples qui considèrent l'environnement et ses éléments comme des entités vivantes avec lesquels ils entretiennent des relations fortes, notamment culturelles et spirituelles. C'est pourquoi, parler de « paix avec la Création » semble justifié.

Dans son principe 7, la déclaration de Rio sur l'environnement et le développement, reconnaît la responsabilité particulière des pays riches dans les problèmes actuels d'environnement : « Les pays développés reconnaissent la responsabilité qui leur revient dans la recherche internationale du développement durable eu égard aux pressions que leurs sociétés exercent sur l'environnement mondial et aux technologies et aux ressources financières dont ils disposent ». S'attaquant ensuite aux causes, le principe 8 aborde le délicat problème de l'élimination et de la réduction des modes de production et de consommation non viables : « Afin de parvenir à un développement durable et à une qualité de vie plus élevée pour tous les peuples, les États devraient réduire et éliminer les modes de production et de consommation non viables et promouvoir des politiques démographiques appropriées ».

Conscient de cette nécessité, le programme d'action global Action 21 (adopté en 1992 à la Conférence de Rio) repose sur l'idée que l'humanité se trouve à un tournant de son histoire : elle peut, soit continuer les politiques actuelles qui perpétuent l'écart économique dans les pays et entre eux, augmentent la pauvreté, la faim, la maladie, l'analphabétisme et causent la détérioration continue des

écosystèmes dont nous dépendons pour vivre sur terre, soit changer de direction afin d'améliorer le niveau de vie pour tous et contribuer à une meilleure protection et gestion des écosystèmes, ainsi qu'à un avenir plus sûr et prospère. « Aucun pays ne saurait réaliser tout cela à lui seul... Mais la tâche est possible si nous œuvrons tous ensemble dans le cadre d'un partenariat mondial pour un développement durable. »³⁷

En réponse à ces appels, une Commission du développement durable a été créée en France (par un décret du 29 mars 1993). Celle-ci est essentiellement chargée de définir les orientations d'une politique du développement durable, de soumettre au gouvernement des recommandations ayant pour objet de promouvoir ces orientations. Par ailleurs, elle contribue à l'élaboration du programme de la France en matière de développement durable, qui doit être présenté à l'arbitrage de la Commission du développement durable des Nations Unies. La création en mai 2002 d'un Secrétariat d'État au développement durable, traduit un affichage politique certain, sinon une priorité.

Ces efforts semblant insuffisants, nombreux sont les auteurs qui réclament la création de structures indépendantes de régulation des conflits relatifs au développement durable. En effet, de même qu'en matière de santé a été créé le Comité national d'éthique, ne faudrait-il pas - selon l'idée originale de l'économiste Claude Henry³⁸ - tenter de mettre en place une entité de médiation

³⁷ Document A/CONF. 151/4.

³⁸ HENRY Claude, « Efficacité économique et impératifs éthiques : l'environnement en copropriété », *Revue économique*, vol. 41, n°2, mars 1990.

institutionnelle, gardienne de l'impératif éthique ? Celle-ci serait, notamment, chargée de veiller, par exemple en liaison avec la Commission du développement durable, à une bonne gestion de notre environnement en copropriété. Elle pourrait également être garante de la solidarité entre les générations et élaborer des indicateurs du développement durable.

Or, si l'implication de tous les États en faveur d'un développement durable est indispensable, l'engagement individuel - de chacun d'entre nous - est, quant à lui, pour le moins essentiel ! Une métanoïa, un changement radical des mentalités est incontournable.

Selon Action 21, précédemment cité, il faut que tous les êtres humains changent leurs activités économiques - en se fondant sur une nouvelle compréhension de l'effet du comportement humain sur l'environnement. Car, l'un des problèmes majeurs qui se posent à la planète est celui des modes de production et de la consommation non soutenable qui entraînent une importante dégradation de l'environnement et une aggravation de la pauvreté et des inégalités. Dès lors, afin de parvenir à un véritable développement durable, une production efficace et des changements dans la consommation - pour utiliser au mieux les ressources et réduire les gaspillages - sont devenus indispensables. C'est pourquoi, les propositions d'Action 21 invitent à l'adoption de normes de consommation durable pour chaque être humain.

Les orientations qui émanent des instances internationales sont d'ailleurs corroborées par les études menées par des organisations non institutionnelles. Ainsi, par exemple, les « Amis de la terre » des Pays-Bas ont

entrepris en 1992, une étude intitulée : « Action plan for a Sustainable Netherlands » (Plan d'action pour les Pays-Bas durables). Cette étude conclut, qu'il est aujourd'hui indispensable d'adopter de nouveaux modes de vie afin de pouvoir continuer à vivre convenablement dans un futur proche. Ce plan d'action est basé sur le concept d'espace environnemental. L'originalité du travail réside dans le fait que ses auteurs ont essayé d'imaginer comment vivraient les hollandais en 2010 si tous les habitants de la terre avaient le même niveau de vie. Cette projection étant difficile à quantifier, les auteurs restent très prudent quant à l'importance à attacher aux chiffres. L'intérêt réside plutôt dans les ordres de grandeur des figures présentées.

Il faut relever les restrictions drastiques qui semblent se profiler dans certains domaines. Force est de constater que, vraisemblablement, des réductions de consommation s'imposeront, notamment en ce qui concerne l'énergie et l'eau. Mais, comme tendent à le démontrer de nombreuses études, la nouvelle situation devrait pouvoir être maîtrisée grâce plus particulièrement :

- aux nouvelles technologies réduisant, entre autres, l'impact sur les ressources non renouvelables, l'évolution de la consommation d'essence par les voitures en représentant une illustration typique ;

- à la lutte contre le gaspillage, il s'agit là probablement du plus grand facteur d'économies. Par exemple, il a été prouvé que plus de 50 % de la consommation d'eau pouvait ainsi être économisée, ce qui est essentiel eu égard à la gravité du problème de la pénurie d'eau dans les années à venir ;

- aux nouveaux modes de vie : développer le covoiturage ; utiliser les transports en commun, le vélo ; donner la préférence aux produits locaux ; ne pas se conformer aveuglément à la mode, à la publicité. Par ailleurs, il faudrait pouvoir choisir des produits élaborés écologiquement et dans la « dignité humaine », c'est-à-dire par des ouvriers correctement payés et traités³⁹. Nombreuses sont, actuellement, les initiatives qui se développent dans ce sens, entre autres aussi dans le domaine des placements financiers (placements éthiques).

Une autre étude « Allemagne durable »⁴⁰ présentée dans le même esprit que la précédente, démontre par de multiples exemples les nombreuses absurdités, tant de conception que de fonctionnement de notre économie, de nos systèmes de distribution, etc.

En ce qui concerne les grands centres commerciaux, certains efforts sont à signaler. Comme, par exemple en France, celui de la chaîne des magasins Leclerc qui depuis l'été 1995 propose - pour la symbolique somme de 1 franc - des sacs à commission solides (donc réutilisables) et recyclables au lieu du traditionnel sac plastique à usage unique. Ils sont de plus gratuitement échangés contre un sac neuf lorsqu'ils sont usés. Une importante et esthétique campagne publicitaire accompagnait à l'origine cette initiative, afin de sensibiliser l'opinion publique à la protection de l'environnement. Malgré les répercussions commerciales certainement escomptées de cette opération,

³⁹ Comme c'est le cas, par exemple, des produits Max Havelaar. La campagne « Clean clothes » (habits produits dans la dignité) œuvre dans ce même sens.

⁴⁰ *Zukunftsfähiges Deutschland*, Wupperthal Institut für Klima, Umwelt, Energie, Basel, 1996.

celle-ci reste louable ; comme toutes celles qui contribuent à mieux gérer les ressources, à sensibiliser le public, à lutter contre le gaspillage.

Ces actions, actuelles ou souhaitables, ne doivent pas faire oublier les indispensables ajustements structurels des économies, tels que les « réformes fiscales vertes », consistant essentiellement à taxer les émissions et produits polluants (tout en réduisant d'autres taxes, telles que les taxes sur le travail), et la suppression des subventions qui ont des effets néfastes sur l'environnement, dans les domaines énergétiques et agricoles notamment (subventions qui favorisent l'agriculture intensive, les pesticides et les engrais, subventions au charbon etc.).

Les Eglises jouent, elles aussi, un rôle de plus en plus déterminant. Ainsi, dans plusieurs pays d'Europe des Eglises ont développé, quelquefois depuis 20 ans, des initiatives en faveur d'un engagement collectif et/ou individuel en faveur de l'environnement. Les exemples qui suivent illustrent, très partiellement, leur diversité et l'importance des actions engagées.

En Suisse, pays à forte tradition œcuménique, plusieurs organes d'Eglise sont actifs dans le domaine de la préservation de l'environnement. La Commission nationale « Justice et Paix » coopère activement avec la Fédération des Eglises protestantes de Suisse. L'ensemble forme la Communauté de travail des Eglises chrétiennes en Suisse, qui entreprend des études et publications sur des problèmes de fond et d'actualité, comme par exemple « Notre responsabilité dans les problèmes énergétiques (1983), « Le sol atout ? le sol à tous ! » (1987) qui aborde le délicat problème de la fonction sociale de la propriété du sol. Sans

remettre en cause le droit à la propriété privée, les Eglises ont voulu montrer qu'il y a des limites à l'usage de ce droit.

La Communauté Œcuménique de Travail Église et Environnement (COTE), créée en 1996, comprend des paroisses catholiques et protestantes, des mouvements d'Eglises et des membres individuels. Elle cherche à approfondir la conscience écologique des Eglises en Suisse. Convaincue que la voix des Eglises ne peut pas être crédible sans un engagement personnel et paroissial, elle a élaboré un guide qui permet aux paroisses d'établir un « bilan écologique ». De temps à autre, elle s'adresse aux autorités publiques par des déclarations ou des campagnes. Elle propose aux Eglises et aux paroisses de célébrer les semaines suivant le 1er septembre jusqu'à la fête des récoltes comme une « période de création », ainsi qu'un thème de réflexion. Elle publie des textes d'information et d'étude. Il est intéressant de noter que ces initiatives, comme d'autres, sont souvent soutenues officiellement par le gouvernement.

En Suisse, l'action de Carême est organisée par Caritas (Secours catholique) et « Pain pour le prochain » du côté protestant. Chaque opération est l'objet d'une campagne sur un thème précis assorti d'une documentation adéquate et très largement diffusée. Les thèmes concernent souvent l'environnement. La plus vaste initiative a été lancée pour le Carême 89 sur le slogan: « plus jamais de déluge » accompagné d'une plaquette très dense en informations scientifiques, citations bibliques et réflexions théologiques. L'action de Carême 1997 était destinée à mettre l'accent sur le commerce équitable Nord-Sud avec pour thème: « La bourse pour la vie », partant de la constatation que la globalisation des marchés était l'une des causes de destruction des sociétés africaines, par exemple, et

de l'environnement. Le commerce équitable est un moyen d'améliorer cette situation.

En Allemagne, de nombreux diocèses ont leur « Umweltbeauftragter », c'est-à-dire leur responsable diocésain pour l'environnement, rémunérés dans les archidiocèses de Fribourg i.B. et de Munich. Ces deux diocèses gèrent en outre d'un certain budget pour encourager les actions environnementales. Déjà en 1977 l'archidiocèse de Fribourg i.B. encourageait la nidification de la chouette effraie dans tous les bâtiments paroissiaux. En 1992, se déroula l'action chauve-souris, et fut aussi diffusée une plaquette accompagnée de nombreuses initiatives de sensibilisation et d'incitation. La plus importante concerne l'encouragement aux économies d'énergie aidées par des subventions diocésaines. L'éducation fait l'objet d'une attention particulière par le biais de concours, d'enquêtes souvent récompensés par des prix. Les terres agricoles de l'archevêché font toutes l'objet de contrats d'exploitation à caractère écologique, donc extensif et non intensif.

Les églises scandinaves (très majoritairement protestantes) ont toujours été très conscientes de leur responsabilité à l'égard de l'environnement. Dès 1970, la Commission des affaires internationales du Conseil des relations étrangères de l'Église de Norvège s'est préoccupée de politique, analysant les budgets nationaux, livres blancs et lois parlementaires. Elle s'est tout spécialement penchée sur les sujets concernant la justice, la paix et la protection de la Création.

En automne 1992, la conférence des évêques discuta le rapport « La société de consommation comme défi éthique ». Document, qui présente les problèmes éthiques

résultant de la société de consommation : une consommation accrue nécessite des ressources accrues dans un monde qui s'appauvrit. Les évêques de Norvège ont publié en décembre 1993 une déclaration sur ce thème. Il s'agit d'une analyse rigoureuse - basée sur le rapport précité - de l'évolution du commerce, du développement avec ses conséquences sur la Création. On y parle abondamment du GATT et du commerce Nord-Sud. La déclaration culmine avec l'énoncé de « la responsabilité de l'Église pour développer la prise de conscience des consommateurs en matière d'achats. L'Église étant l'organisation non gouvernementale avec le plus grand nombre de membres et disposant de la plus grande opportunité de toucher un maximum de personnes à travers le monde grâce à sa structure, sa position a une responsabilité particulière. » La déclaration s'achève sur quelques réflexions théologiques et éthiques, suivies de trois groupes de recommandations pratiques :

a) Réduction de la consommation, développement du recyclage, prolongation de la durée de vie des biens ;

b) Réduction de la consommation d'énergie. La Norvège est l'un des pays les plus atteints par les pluies acides. Or, en 1993, elle détenait le record mondial de consommation d'énergie par habitant ;

c) Réduction du besoin de transport, qui absorbe 60% de la consommation totale d'hydrocarbures.

Ces exemples montrent à quel point des Églises catholiques et protestantes ont véritablement été pionnières dans certains problèmes aujourd'hui mis en exergue :

surconsommation, commerce équitable, effacement de la dette.

Plusieurs autres « appels » et « recommandations » (dont plusieurs figurent en annexe) ont été lancés ultérieurement par les Eglises. Tous nous invitent à mieux nous comporter envers autrui et la Création, tels que les appels de Circeo et de Graz (v. encadrés).

Appel de Circeo

(Parco Nazionale del Circeo, 8/12 novembre 1995)

Nous constatons qu'il est urgent et nécessaire de trouver des formes d'action capables d'exprimer une théologie, une éthique et une spiritualité nouvelles, marquées par le refus de la violence : ceci se traduit, positivement, par l'amour d'Autrui et de la Création, par la solidarité et la simplicité de vie, et par la responsabilité. Suivant le plan d'action proposé par le symposium de Patmos, quelques étapes de ce chemin pourraient être les suivantes :

a - Reconnaître et défendre les droits des communautés traditionnelles. Les peuples autochtones sont les architectes et les artisans d'une gestion écologique et durable de leurs ressources ;

b - Promouvoir, en tant qu'Églises, l'élaboration et la mise en œuvre de programmes éducatifs dans le domaine de l'environnement, aussi bien dans les écoles que dans les cours pour adultes ;

- Il faut à ce propos souligner l'urgence d'adopter un style de vie inspiré par la simplicité et la sobriété et le rejet d'une mentalité de consommation. Il faut (re)découvrir que c'est la vie qui rend précieux ce que l'on possède, et non pas nos possessions qui nous rendent la vie précieuse. Autrement dit, il faut redécouvrir la pauvreté (au sens de sobriété) comme un défi positif et libérateur et une occasion de

témoignage chrétien à travers la redécouverte du sens du jeûne, de l'ascèse, du repos sabbatique et de l'année jubilaire.

- Un style de vie renouvelé permettra aux adultes de faire prendre conscience aux plus jeunes de leur responsabilité vis-à-vis des ressources et de la gestion de la planète, dans une optique de respect et de partage.

- Le calendrier liturgique, les activités de catéchèse, les rencontres d'aumônerie, les réunions paroissiales, les activités des organisations de jeunesse devraient être les lieux où sera proposé le choix d'un style de vie ouvert au partage, à la solidarité et à la simplicité.

- Il ne faudra pas oublier la prière pour demander à Dieu la grâce et la force d'une conversion quotidienne.

- Il va sans dire que les membres du clergé ainsi que les laïcs sont appelés à devenir responsables de ces démarches en faveur de l'environnement, chacun selon ses compétences et possibilités. (...)

Pratique nouvelle de la responsabilité écologique, pour aujourd'hui et les générations futures

*extrait des recommandations adoptées lors du 2ème
Rassemblement Œcuménique Européen (ROE2), Graz-1997*

Nous recommandons aux Églises de considérer et de promouvoir la sauvegarde de la création comme une partie intégrante de la vie ecclésiale. On pourrait envisager, à l'exemple du Patriarcat œcuménique, la célébration d'une fête commune de la Création.

Nous recommandons aux Églises de promouvoir un style de vie conforme aux critères de durabilité et à la justice sociale, et d'appuyer toute démarche tendant à une économie qui satisfasse ces mêmes critères.

Nous recommandons aux Églises d'adhérer à l'Agenda 21 en l'associant au Processus œcuménique ou conciliaire de Justice, Paix et Sauvegarde de la Création.

Nous recommandons à la Conférence des Eglises Européennes (CEE) et au Conseil des Conférences Episcopales d'Europe (CCEE) d'établir un réseau de responsables de l'environnement, avec lequel ils travailleraient en partenariat.

Dans le domaine de l'action inter religieuse, il convient de mentionner la récente « *Charta Oecumenica* », adoptée à Strasbourg le 22 avril 2001, qui présente des lignes directrices pour une collaboration entre les Eglises en Europe, en prévoyant aussi des recommandations et engagements pour le respect de la création. A cet égard, signalons que suite au Rassemblement de Graz, la Conférence des Eglises européennes et le CCEE ont chacun créé un réseau destiné à promouvoir la responsabilisation des chrétiens pour l'environnement. Alors que celui de la CEE œuvre plutôt thématiquement, celui du CCEE, basé sur des responsables de conférences épiscopales, traite annuellement un thème d'actualité ; en 2002 par exemple sur l' « Impact du travail sur la Création ».

Signalons, pour terminer ce tour d'horizon des engagements chrétiens en faveur du respect de la Création, la déclaration de la Commission sociale des évêques de France du 14 janvier 2000, intitulée : « Le respect de la Création » et dont l'idée forte appelle à la réflexion : « L'homme est invité à une véritable conversion afin de reconnaître la beauté de la Création et de préserver le bien commun de toute l'humanité. Il est invité à se libérer de l'esclavage de la consommation et de la course au toujours plus. »

Mais comment, dès lors, concrètement changer nos modes de vie ? Lorsqu'elle veut se faire entendre, la société civile détient un pouvoir déterminant. Elle l'a récemment démontré en s'unissant afin de rejeter l'idée d'une « marchandisation » du monde. Il en est de même pour l'opinion publique, qui détient un important pouvoir d'orientation sur les décideurs. Il nous faut donc tout d'abord prendre conscience de ce que chacun d'entre nous, en tant que partie prenante de l'opinion publique dispose de réelles possibilités d'action.

Nous ne retiendrons ici qu'un exemple à travers l'action menée par le Secrétariat International de l'Eau (SIE), organisme international non gouvernemental, (formellement constitué en août 1991 afin de faciliter l'application des principes énoncés dans la Charte de Montréal de juin 1990 sur l'eau potable et l'assainissement). Le SIE est un bureau d'appui et de conseils pour la mobilisation des communautés locales impliquées dans la gestion des ressources en eau douce. L'adage « penser global, agir local » prend ici tout son sens, lorsqu'il s'agit de redéfinir une politique de gestion intégrée de l'eau qui vise le développement durable.

Ses actions se réfèrent aux quatre principes directeurs de la Charte de Montréal.

- L'accès à l'eau et à l'assainissement est d'abord une question politique.
- Toute action dans le domaine de l'eau doit être conçue en appui aux populations concernées.
- L'eau doit être intégrée dans une approche globale du développement.

• Tout programme lié à l'eau doit miser sur l'éducation et la formation des populations.

Ces quatre principes imposent une concertation avec les acteurs, ce qui implique un rôle central des populations concernées et la poursuite de solutions durables, ainsi que de programmes de formation incluant l'adaptation des technologies et la capacité de les opérer localement à long terme. Le SIE est donc un catalyseur des synergies locales. Il joue un rôle original dans son effort de provoquer la concertation des acteurs de la société civile, du secteur public et du secteur privé en vue de solutions durables aux problèmes de la gestion de l'eau.

Mais au delà de notre éventuelle participation ou de notre éventuel soutien à l'une de ces organisation ou de nos engagements à divers degrés au sein de la société civile, notre responsabilité citoyenne peut également s'exprimer à travers nos actes quotidiens, notamment ceux de consommation.

Ainsi, par exemple, le document final d'une étude entreprise conjointement par la Conférence des Églises européennes (CEE) et le Conseil des Conférences Épiscopales d'Europe (CCEE), datant de juin 1995, intitulé « Environnement et développement, un défi à nos modes de vie », nous démontre qu'un développement durable aura des implications certaines sur nos styles de vie personnels. En effet, bien que nécessaires, des mesures politiques et économiques ne sont pas suffisantes. Chaque citoyen est appelé à contribuer à un développement durable par son propre style de vie. Mais, à quoi pourrait ressembler un tel style de vie ? D'après ce document :

- Puisque les niveaux actuels de consommation énergétique ne peuvent être conservés, nous devons nous

efforcer d'éviter les consommations inutiles. En dernière instance une façon de vivre différente sera nécessaire, impliquant par exemple une réduction du recours aux appareils électriques, en dépit des progrès en matière de consommation. Aussi, des campagnes d'engagement personnel envers l'environnement, au cours desquelles les personnes s'engagent à réduire leur consommation personnelle d'énergie de 2% annuellement pendant les 10 prochaines années, ont été lancées dans plusieurs pays.

- Une nouvelle approche de la mobilité et des transports doit être trouvée, les modèles actuels n'étant pas « durables ». Un style de vie responsable signifiera une réduction importante de l'usage personnel des véhicules, et l'utilisation privilégiée de transports publics, ou des déplacements à pied ou à bicyclette. D'autres mesures comprendront une moindre utilisation du transport aérien.

Code mondial d'éthique du tourisme

- *Extraits - Adopté par la XIIIe Assemblée Générale de l'Organisation Mondiale du Tourisme à Santiago (Chili), le 1er octobre 1999.*

** Preamble :*

Nous, Membres de l'Organisation mondiale du tourisme, marquons notre volonté de promouvoir un ordre touristique mondial, équitable, responsable et durable, au bénéfice partagé de tous les secteurs de la société.

** Article 1er : Contribution du tourisme à la compréhension et au respect mutuels entre hommes et sociétés*

La compréhension et la promotion des valeurs éthiques communes à l'humanité, dans un esprit de tolérance et de respect de la diversité des croyances religieuses, philosophiques et morales, sont à la fois le fondement et la conséquence d'un tourisme responsable ; qui se doit de porter attention aux traditions ou pratiques sociales et culturelles de tous les peuples, y compris celles des minorités et des populations autochtones, et de reconnaître leur richesse.

** Article 3 : Le tourisme, facteur de développement durable*

Il est du devoir de l'ensemble des facteurs du développement touristique de sauvegarder l'environnement et les ressources naturelles, dans la perspective d'une croissance économique saine, continue et durable, propre à satisfaire équitablement les besoins et les aspirations des générations présentes et futures.

** Article 4 : Le tourisme, utilisateur du patrimoine culturel de l'humanité et contribuant à son enrichissement*

Les ressources touristiques appartiennent au patrimoine commun de l'humanité ; les communautés sur les territoires desquels elles se situent ont vis-à-vis d'elles des droits et des obligations particuliers.

** Article 5 : Le tourisme, activité bénéfique pour les pays et communautés d'accueil*

Les populations locales sont associées aux activités touristiques et participent équitablement aux bénéfices économiques, sociaux et culturels, qu'elles génèrent, et spécialement aux créations d'emplois.

- Dans un autre registre, un nouveau style de vie donnera la préférence à la consommation de biens locaux et

saisonniers, afin d'éviter des transports et une réfrigération non indispensables. De même, une vie soucieuse du long terme signifie une moindre consommation de denrées produites selon des méthodes intensives. Rappelons la nécessité d'éviter le gaspillage et de promouvoir des taux de recyclage et de réutilisation appropriés.

Mais, par dessus tout, un nouveau style de vie sera caractérisé par une autre utilisation du temps. Dans l'utilisation de notre temps, des valeurs comme les relations entre hommes, la communauté, le souci des autres, la loyauté envers les autres et le respect de la nature doivent prendre toute leur place.

Toutefois, dans la situation actuelle, un mode de vie gouverné par de telles valeurs se trouve en contradiction avec les tendances générales. Un tel style de vie peut rendre nécessaire une sorte d'exode hors de la culture dominante de consommation ; il ne peut se développer que par la résistance aux pressions économiques et matérialistes qui influencent la signification et le contenu de la vie de chacun. L'exhortation de saint Paul devient ici particulièrement pertinente:

« Ne vous conformez pas au monde présent, mais soyez transformés par le renouvellement de votre intelligence pour discerner quelle est la volonté de Dieu : ce qui est bien, ce qui Lui est agréable, ce qui est parfait. » (Rm 12, 2)

Un tel changement du style de vie n'implique en aucune façon une attitude négative envers les biens de ce monde. Au contraire, il aidera à ouvrir de nouvelles dimensions de la vie humaine et conduira à des formes

qualitativement plus hautes d'accomplissement et de satisfaction. En premier lieu, il signifie « reprendre possession d'espaces de liberté perdus en nous-mêmes »⁴¹. Car, la conformité à la société de consommation conduit à la dépendance.

Environnement et développement, un défi à nos modes de vie

(document final d'une étude de la Conférence des Eglises européennes (CEE) et du Conseil des Conférences Episcopales d'Europe (CCEE), juin 1995)

Fondamentalement, la tradition chrétienne affirme que le monde est bon et accueille les joies que le monde est capable de fournir. Mais ce n'est que dans la liberté que la bonté du monde peut être réellement appréciée. Un style de vie plus libre conduit à une qualité de vie plus profonde.

« Si vous aimez passer du temps avec vos enfants, parler avec vos amis, marcher dans les montagnes, prier, chanter ; en d'autres mots : si vous aimez les joies simples, si vous vous sentez heureux en vous-même et avec les autres, alors vous êtes une menace pour le système économique qui sous-tend la société de consommation. Car dans tout ce qui précède vous n'avez pas dépensé un seul dollar. Si vous vous sentez sans valeur, seul et inquiet, si vous voulez toujours plus - alors la société de consommation trouvera des quantités de points douloureux sur lesquels appuyer, vous offrant toujours plus de consommation pour remplir le vide de votre propre inconfort vis à vis de vous-même et des autres » (Asle Finseth).

D'après ce document de la CCE et de la CCEE, pour des chrétiens, l'appel à un nouveau style de vie a donc des racines très profondes. Lorsque nous étudions attentivement les Écritures, nous constatons que ce que requiert le nouveau mode de vie pour obtenir une existence soucieuse du long terme (soutenabilité) coïncide sur beaucoup de points avec le mode de vie des disciples, centré sur l'amour du prochain et la paix. Quand Jésus appelle les disciples à le suivre, il les invite à ne plus penser qu'au Royaume de Dieu (Royaume qui dit commencer ici-bas !). Il les met fermement en garde contre l'accumulation de biens matériels. Les chrétiens sont invités à travailler pour le pain quotidien et pour l'aide à ceux qui vivent dans la pauvreté et le besoin. Leur première préoccupation est, en annonçant le Royaume, d'être au service de l'édification de la communauté et de la justice. Pendant des siècles ces valeurs ont été considérées comme évidentes au sein des Eglises. Ce n'est que dans les temps modernes que des valeurs comme la conquête, la transformation et la croissance des biens matériels se sont introduites dans la vie des Eglises. L'impasse dans laquelle nous nous trouvons aujourd'hui nous réoriente vers l'appel originel de Jésus à la communion avec Dieu et avec les autres. De nouveau, nous sommes invités à affirmer que la vie de disciple n'implique pas une attitude négative envers le monde. L'ascétisme chrétien n'est pas un refus du monde. La prière, la frugalité et le jeûne, la limitation volontaire de la consommation sont sources de liberté et d'une plus grande capacité d'amour.

Ainsi, pour des chrétiens, la motivation ultime pour un style de vie plus responsable se trouve en Jésus-Christ. Par lui nous sommes libérés pour une vie de louange et de service aux autres. Quand nous nous concentrons dans la communion avec Dieu, nous devenons capables de résister à

⁴¹ « La société de consommation en tant que challenge éthique », Rapport de la Conférence des évêques de Norvège, 1992, (publié par le service de l'information de l'Eglise de Norvège).

d'autres exigences - à toutes les formes d'accomplissement personnel par le pouvoir et la richesse.

D'un point de vue pratique, un engagement concret doit résulter de ce qui précède. Les possibilités d'agir en faveur de l'environnement étant nombreuses et diversifiées, et pouvant par ailleurs prendre des dimensions variables. Ce qui importe, c'est que chacun s'efforce d'agir, en permanence, selon ses possibilités. Il convient en outre de se persuader que toute action en faveur de l'environnement, si minime soit elle, est en fait importante, parce que d'une part, c'est l'addition de toutes ces actions qui aura un impact favorable sur l'état de l'environnement ; que d'autre part ces initiatives contribueront à développer et à renforcer en chacun d'entre nous un comportement écologique, aujourd'hui indispensable. D'une manière générale, il faut donc chercher à se préoccuper constamment des conséquences de notre comportement sur l'environnement.

Les mêmes exigences se retrouvent dans d'autres religions ou formes de spiritualité. Soulignons d'ailleurs ici que les non-croyants, les rationalistes et d'autres, peuvent développer leur propre éthique et principes spirituels, les religions ayant certes une spiritualité particulière, mais ne disposant en ce domaine d'aucun monopole. Nombreux sont les « codes de bonne conduite écologique » élaborés par les instances les plus diverses. Ils préconisent autant d'actes simples, à la portée de tous, et qui sont de véritables vecteurs d'un développement durable, gage de paix entre les hommes et gage de paix en chacun d'entre nous.

CONCLUSION

Diverses sont les formations et écoles de pensée philosophique et religieuse auxquelles appartiennent les membres du groupe qui a élaboré ce texte. Cependant, malgré ces grandes différences un consensus s'est formé entre des personnes libres qui gardent leur identité et leurs racines.

Nous sommes d'accord pour affirmer :

- une urgence de la prise de conscience de la gravité des problèmes nouveaux que l'homme rencontre du fait de sa puissance technologique actuelle ;

- la nécessité d'un effort accentué (dans le cadre de la société civile) auprès de l'opinion publique pour que les recommandations des grandes conférences internationales et des grands rassemblements religieux soient effectivement appliquées ;

- la certitude que la protection et la gérance de l'environnement sont des conditions nécessaires au maintien et à la promotion de la paix entre les hommes ;

- la conviction qu'il n'y a pas de développement durable sans la prise en compte des dimensions éthique et spirituelle de l'homme. Ceci implique une lutte permanente pour que la personne humaine soit respectée pour elle

même et non utilisée pour les intérêts d'une minorité. Il ne pourra y avoir de paix durable sur terre sans la prise au sérieux par tous les États et autres responsables économiques des aspirations éthiques et spirituelles de tous les peuples.

Nos souhaitons partager ces convictions avec le plus grand nombre, afin de construire pour tous un monde meilleur et le transmettre aux générations à venir.

Bibliographie

Ouvrages

BARDE Jean-Philippe, *Economie et politique de l'environnement*, PUF, 1992.

Commission Sociale des Evêques de France, *Le respect de la Création*, éditions du Cerf, janvier 2000.

COSTE René (Mgr), *Dieu et l'écologie*, éditions De l'atelier, 1994.

DREWERMANN, *Le progrès meurtrier*, éditions Stock, Paris, 1993.

GISEL Pierre, *La création*, Labor et Fides, Genève, 1983

HERVIEU-LEGER, Danielle (dir) *Religion et écologie*, Cerf, 1993.

JONAS Hans, *Le principe responsabilité, une éthique pour la civilisation technologique*, Flammarion, 1998.

JONAS Hans, *Pour une éthique du futur*, éditions Rivages/poche, 1997.

JURGENSEN Werner (Conseil Permanent des Eglises Luthériennes et Réformées), 1993.

LEVEQUE Ch., *La biodiversité*, collection « Que-sais-je ? », PUF, 1997.

Maîtriser la mondialisation, éditions du Centurion, Justice et Paix - France, 1999.

MABILLE François, *L'Eglise et la paix, vingt-cinq ans de messages pontificaux*, éditions du Centurion, 1993.

MANOEL Manuel et al. (ouvrage collectif), *L'agitation et le rire, Les bergers et les Mages*, 1989.

MOLTMANN Jürgen, *Dieu dans la création; traité écologique de la création*, Cerf, 1988.

Notre avenir à tous, éditions du fleuve, Montréal, 1988.

PEARCE David, Turner, Kerry, *Economics of Natural Resources and the Environment*, Harvester Wheatsheaf, Londres, 1990.

PRIEUR Michel, Doumbé-Billé Stéphane, *Droit de l'environnement et développement durable*, Presses de l'Université de Limoges, 1994.

RENOUX-ZAGAME Marie-France, « Les origines théologiques du concept moderne de propriété », thèse, Paris, 1983.

RIBAUT Jean-Pierre et del Rey Marie-José, « L'usufruit de la terre », dossier pour un débat n° 73, éditions Fondation pour le Progrès de l'Homme, Paris, 1997 ; dossier pour un débat n° 97, « L'eau et la vie : enjeux, perspectives et visions interculturelles », éditions Charles Léopold Mayer, Paris, 1999.

RICŒUR Paul, *Lectures 3*, Seuil, 1992

SCHÄFFER-GUIGNIER Otto, *Et demain la terre, Christianisme et écologie*, Labor et Fides- Entrée libre, Genève, 1990.

SIEGWALT Gérard, Dogmatique Tome III/2 Cosmologie théologique : théologie de la création, Cerf / Labor et Fides 2000

Documents, rapports et autres travaux

« Action plan for a Sustainable Netherland », Les Amis de la terre des Pays-Bas, 1992.

ARNOULD Jacques, « Le moine et le mendiant, la tradition chrétienne et la question de l'environnement », colloque international : *Quel environnement au XXIe siècle ? Environnement, maîtrise du long terme et démocratie*, Abbaye de Fontevraud, 8-11 sept. 1996.

« (L')avenir de l'environnement mondial 2000 », PNUE, De Boeck-Université, Bruxelles 1999.

BARDE Jean-Philippe, « Le développement durable, la fin et les moyens », conférence à l'Eglise Réformée d'Orléans, 31 mars 1999.

Bilans énergétiques des pays de l'OCDE, AIE, Paris, 1997.

COBB John, « Ecology, science and religion: toward a post-modern world-view », in *The reenchantment of science*, Dr.Griffin ed. Albany NY: Suny press, 1988.

« Code mondial d'éthique du tourisme », adopté par la XIIIème A.G. de l'O.M.T., à Santiago (Chili), le 1^{er} octobre 1999.

« Création et responsabilité chrétienne », document d'information établi sous la responsabilité de la Commission « Sauvegarde et gérance de la Création » de Pax Christi-France, Epiphanie 2000.

« Développement durable et nouveaux modes de vie : un défi pour nos sociétés », compte-rendu résumé du colloque organisé par Pax Christi-France, les 27-28 février et 1^{er} mars 1998, à Chantilly.

« (Le) développement durable : les grandes questions », OCDE, Paris, 2001.

« Développement durable, principes et concepts connexes », document OCDE/GD(95) 124; et « Aspects économiques de la sécurité de l'environnement : Introduction », ENV/EPOC/GEEI (98)3/FINAL OCDE, document OCDE, Paris, 1998.

Données OCDE sur l'environnement, OCDE, Paris.

ELLUL Jacques, « Le rapport de l'homme à la Création », *Foi et vie*, n°11/12, oct. 1974.

« L'écologie entre politique et religion », *Revue du Christianisme Social - Autres Temps*, N°49, 1996.

« Environnement et développement, un défi à nos modes de vie », document final d'un projet d'étude commun de la Conférence des Eglises européennes (KEK) et du Conseil des Conférences Episcopales d'Europe (CCEE), en collaboration avec l'Organisation Oecuménique Européenne pour le Développement (EECOD), au sujet de « l'environnement et le développement. », Crète, juin 1995.

« (L')environnement, l'éthique et l'économie », contribution de Jean-Philippe Barde au colloque « Ecologie, éthique et spiritualité », organisée par Pax Christi-France à Klingenthal du 26 au 29 octobre 1995.

HENRY Claude, « Efficacité économique et impératifs éthiques : l'environnement en copropriété », *Revue économique* vol.41, n°2, mars 1999.

JONAS Hans (entretien avec), « De la Gnose au Principe responsabilité », *Esprit*, n°5, mai 1991.

MENACHO Joaquin, « *El reto de la Tierra, ecología y justicia en el siglo XXI* », Cuadernos Cristianism i justicia n°89, abril 1999, Fundacion Lluís Espinal, Barcelona, (Espagne).

MONOD Théodore : « L'homme contre la nature », *Revue du Christianisme Social*, Juillet-Aout 1962 ; « Sortie de secours », Seghers, 1991 et « Que pourrait nous apporter le prochain millénaire ? » in op. cit, Mars 1999, p.56-72.

« Nature menacée et responsabilité chrétienne » Eglises de la Confession d'Augsbourg et Réformée d'Alsace et de Lorraine, 1979.

POSTEL Sandra L. et WOLF Aaron T. « Dehydrating Conflict », in *Foreign Policy*, sept./oct. 2001.

« Pour nous réconcilier avec la Création : nous convertir au Dieu créateur », Actes du colloque organisé par Pax Christi-France, les 9/10 et 11 novembre 1996, à Chantilly.

PRIEUR Jean Marc, « Religions et Environnement », Rencontres de Solan, WWF, 11 et 12 Octobre 2001.

« Rapport conceptuel rédigé par la Communauté Internationale Baha'ie » pour « le Dialogue Mondial Foi et Développement », Lambeth Palace, Londres, 18-19 février 1998.

« Rapport sur le développement humain », 10^{ème} Rapport du PNUE, 1999. (UNDP, Human Development Report 1999, Oxford University Press.)

« Réconciliation : don de Dieu et source de vie nouvelle » documents du deuxième Rassemblement Oecuménique Européen à Graz, édité par le Conseil des Conférences Episcopales Européennes et la Conférence des Eglises Européennes, 1998.

« (Le) rôle des Eglises dans la gestion écologique », et l'Appel de Circeo, Conférence des Eglises européennes (KEK) et du Conseil des Conférences Episcopales d'Europe (CCEE), Projet Environnement et développement, Consultation Régionale pour le Sud de l'Europe, Sabaudia, Parco Nazionale del Circeo, 8/12 novembre 1995.

(La) société de consommation en tant que challenge éthique, Rapport de la Conférence des évêques de Norvège, 1992, (publié par le service de l'information de l'Eglise de Norvège)

VISSER'T HOOFT W.A. « Matériaux bibliques pour l'élaboration d'une théologie de la nature », revue *Foi et vie*, n°11/12, oct. 1974.

Zukunftsfähiges Deutschland, Wuppertal Institut für Klima, Umwelt, Energie, Basel, 1996.

Annexes

1. Message du Pape Jean-Paul II du 1^{er} janvier 1990 sur « La paix avec dieu créateur, la Paix avec toute la Création », extraits.
2. Déclaration de la Commission sociale des évêques de France sur « Le respect de la Création », 10 janvier 2000.
3. Développement durable - éléments de réflexions, contribution de la Fédération protestante de France.
4. Déclaration de Venise du Patriarche œcuménique de Constantinople Bartholomée 1^{er} et du Pape Jean-Paul II sur la Sauvegarde de la Création.
5. Les trois rassemblements œcuméniques européens, conclusions se référant à la création :
 - - Bâle, 15-21 mai 1989
 - - Graz, 23-29 juin 1997
 - - Strasbourg, 19-21 avril 2001.
6. Environnement et développement durable : un défi à nos modes de vie, Crète, 1995.
7. Les trois Colloques dits de Chantilly, extraits :
 - « Pour nous réconcilier avec la Création, nous convertir au Dieu créateur », 9-11 novembre 1996

- « Développement durable et nouveaux modes de vie », 27 février - 1er mars 1998
- « Ethique pour un consommateur citoyen et solidaire », 10-12 novembre 2000

8. Les symposiums de Klingenthal : conclusions du 1^{er} symposium « L'appel de Klingenthal », 1995 les conclusions des quatre suivants peuvent être obtenu gracieusement auprès de Pax Christi, 58 avenue de Breteuil, 75007 Paris, à savoir :

- le 2ème : « L'eau et la vie », 26-30 septembre 1997
- le 3ème : « Sol, cultures et spiritualités », 5-10 mai 1996
- le 4ème : « L'arbre et la forêt, du symbolisme culturel à l'agonie programmée », 22-26 septembre 1999
- le 5ème : « L'animal et la faune, de la vache folle... aux espèces menacées », 4-8 juillet 2001

En outre, pour chaque symposium, sont disponibles une plaquette de 100 à 200 pages (à la FpH, 38, rue St Sabin, 75012 Paris) et une cassette vidéo de quelque 15 minutes (Pax Christi, Paris)

ANNEXE 1

Message du Pape Jean-Paul II

« La Paix avec le Dieu créateur, La Paix avec toute la création »

Message pour la journée de la Paix, 1^{er} janvier 1990 ⁽⁴²⁾

Introduction

1. A l'heure actuelle, on constate une plus vive conscience des menaces qui pèsent sur la paix mondiale, non seulement à cause de la course aux armements, des conflits régionaux et des injustices qui existent toujours dans les peuples et entre les nations, mais encore à cause des atteintes au *respect dû à la nature*, de l'exploitation désordonnée de ses ressources et de la détérioration progressive dans la qualité de la vie. Cette situation engendre un sentiment de précarité et d'insécurité qui, à son tour, nourrit des formes d'égoïsme collectif, d'accaparement et de prévarication.

Face à la dégradation générale de l'environnement, l'humanité se rend compte désormais que l'on ne peut

⁴² Version française publiée par la Polyglotte vaticane.

ANNEXE 8

L'appel de Klingenthal

8.1 La déclaration

Les soussignés participants au 4ème Colloque scientifique et pluridisciplinaire de Pax Christi-France, au château de Klingenthal, du 27 au 29 octobre 1995, nous avons échangé nos approches spirituelles, éthiques, face aux problèmes de protection et de gestion de la Nature et des ressources naturelles.

Nous avons vérifié que la communauté humaine est traversée, dans les racines et le génie culturel de chaque peuple, par une aspiration à un développement harmonieux de l'Homme avec et dans son environnement.

Bahäi, bouddhiste, chrétiens, hindouiste, juifs, musulmans, shintoïste, aborigène d'Australie, animistes d'Afrique, Inca, Indiens du Canada et du Brésil, Japonais, matérialistes et adepte de l'universalisme, franc-maçon : nos convictions et nos sensibilités sont cependant souvent différentes.

Mais un souci commun habite chacun d'entre nous qui concerne surtout les générations futures : malgré les innombrables conférences politiques et techniques, mondiales et régionales, études, chartes et autres déclarations, l'état de la Terre continue à se dégrader de manière inquiétante, voire alarmante ; en particulier :

- la qualité de nombreux écosystèmes, tant marins que terrestres, et de leurs composants (eau, air, sol) se détériore dangereusement,

- de nombreuses ressources, marines ou terrestres, vivantes ou minérales, diminuent de manière inquiétante,

- l'érosion, la dégradation des sols continuent à progresser,

- le réchauffement de l'atmosphère ne ralentit pas,

- de plus, certaines politiques portent non seulement atteinte aux milieux naturels (forêts tropicales, par exemple) mais compromettent l'existence même des populations locales. Au-delà, tout homme, toute vie est gravement en danger,

- dans de nombreuses régions du monde, les conflits armés détruisent l'Homme et son environnement.

Au vu de cette situation, des responsables religieux ont essayé de sensibiliser leurs croyants à ces problèmes et les appeler à réagir au nom de leur foi : par exemple à Assise (1986), puis Bâle (1989), Séoul (1990), à Semarang, Indonésie (1993), à Atami, Japon et Windsor, Royaume-Uni (1995) à Patmos, Grèce (1995), à Tolède, Espagne (1995). Des appels semblables ont été lancés par les peuples indigènes, par des rationalistes.

Or, la situation est aujourd'hui tellement sérieuse, que *nous estimons devoir agir ensemble, unir nos efforts*

pour que nos différentes approches spirituelles et culturelles, loin de constituer des obstacles ou des freins à la coopération, soient des sources d'enrichissement.

Cela est d'autant plus vrai que, quant aux objectifs à atteindre, toutes les démarches convergent (voir Annexe 2)

En conséquence, ENSEMBLE, nous invitons *ardemment* tout homme et toute femme de bonne volonté à :

- approfondir sa spiritualité, sa culture, pour y découvrir les richesses et les motivations l'incitant au respect de la Nature et à une gestion durable de ses ressources pour le bénéfice des générations présentes et futures
- dépasser le stade de la tolérance et de l'écoute passive pour passer à celui de l'écoute active, afin de chercher à comprendre la démarche de l'autre,
- privilégier les solutions à long terme au détriment de celles à court terme,
- privilégier harmonieusement les justifications rationnelles et scientifiques de la conservation des ressources et l'approche émotive, valorisant par exemple la beauté,
- développer une sensibilité spirituelle chez ses enfants et,

ENSEMBLE, nous exhortons donc tous les peuples et leurs dirigeants à agir concrètement et durablement pour une gestion et une protection responsable de notre patrimoine commun.

ENSEMBLE, nous voulons exprimer et vivre cette solidarité.

Quant aux initiatives et actions concrètes, les propositions surabondent depuis longtemps (voir Annexe 3). Le plus important, c'est que se développe en chacun et chacune, *une attitude écologique*, c'est-à-dire qu'à chaque instant nous soyons conscients du fait que nos choix et décisions ont des conséquences à long terme sur l'environnement, le nôtre et celui des autres. Il convient également de redécouvrir l'importance d'une certaine frugalité et de la modération.

Cette conversion de nos comportements est particulièrement importante dans les pays industrialisés, qui assument une responsabilité toute particulière dans l'état actuel de la planète. Mais indépendamment de cette constatation, femmes, hommes, quels que soient nos responsabilités, statuts ou fonctions, nous avons toutes et tous à :

- témoigner par notre comportement dans la vie quotidienne,
- éduquer.

8.2. Quelques affirmations, énoncés ou principes illustrant les différentes approches spirituelles

– *Judaïsme* : « Dieu mit l'Homme dans le Jardin d'Éden pour qu'il le garde et le cultive ». (Gn 2, 15)

« Quand le Saint-Béni-Soit-Il créa le premier homme, il le prit et l'avertit : vois mes oeuvres, vois leur beauté, leur perfection, et tout ce que j'ai créé, je l'ai créé pour toi. Prends garde de ne gâter ni détruire mon monde, car il n'y aura personne pour le réparer après toi ». (Talmud : *Kohélet Raba*).

– *Christianisme* : « Car nous savons que, jusqu'à ce jour encore, la Création toute entière gémit dans les douleurs de l'enfantement » (Rm 8,22).

« ... La Terre est essentiellement un héritage commun dont les fruits doivent profiter à tous... L'indifférence ou le refus des normes éthiques fondamentales portent l'Homme au seuil même de son autodestruction ». (Jean Paul II, 1.1.1990).

« La Création peut être comparée à une grande famille, où nous, les hommes, sommes invités à la communion fraternelle et à la responsabilité paternelle » (Pasteur O. Schaefer-Guignier).

– *Islam* : « Tous les biens que vous avez reçus ne sont qu'un usufruit » (XLII, 36).

– *Bouddhisme* : « Nous n'avons qu'une Terre et tout dommage que nous lui causons se retournera contre nous » (S.S. le Dalai-Lama).

– *Hindouisme* : « Il faut voir Dieu en toute chose, sous toutes les formes et sous tous les noms. Il n'y a pas un pouce de terre où Dieu ne soit pas » (Ma. Ananda May).

– *Taoïsme* : « Le Tao est le principe absolu de l'ordre universel, l'Unité qui embrasse la diversité mondiale des choses » (Lao Tseu).

– *Animisme africain* : « ... Toi, qui le premier, as tout créé, tu as donné forme aux créatures, et tu as parlé, tu as multiplié les bêtes de la brousse)... (Tirade épiphannique des Maîtres de Kore, Société d'initiation bambara).

– *Aborigène de Malaisie* : « ... La Terre est comme notre Mère et notre Père. Envahir nos terre, c'est comme nous couper de nos parents. Un bulldozer qui éventre la Terre fait couler son sang et broie ses ossements, même si nos ancêtres ne peuvent plus parler » Un nomade penan.

– *Baba'i* : « La civilisation, tant vantée par les représentants les plus qualifiés des arts et des science, apportera de grands maux à l'humanité, si on lui laisse franchir les limites de la modération... La civilisation, d'où découle tant de bien lorsqu'elle reste modérée, deviendra, si

elle est portée à l'excès, une source aussi abondante de mal... » (Baha'ullah, Extraits des écrits, CLXIV).

– *Amérindiens d'Amérique du Sud* (peuple Guarani) : « Après avoir obtenu la plénitude de tes fruits, tu en donneras à manger à chacun de tes prochains, sans exception. Les fruits parfaits sont produits pour que tous en mangent, et non pas pour être objet de lésinerie. Quand nous donnerons à manger à tous, notre Premier Père verra notre Amour à tous : il prolongera nos jours pour que nous puissions semer à plusieurs reprises ».

– *Indiens d'Amérique du Nord* : « Nous sommes une partie de la terre, et elle fait partie de nous... La terre est notre mère, tout ce qui arrive à la terre arrive aux fils de la terre. Si les hommes crachent sur le sol, ils crachent sur eux-mêmes... La terre n'appartient pas à l'Homme, l'Homme appartient à la Terre... Toutes les choses se tiennent, comme le sang unit une même famille » (Seattle, 1853).